La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLI. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, MARDI MATIN, 13 JUILLET 1869. **No. 256.**

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

PIERRE LORTIE, Menuisier Entrepreneur, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel,
No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 28 Juin 1869. 216—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

GIRARD & NANTAIS, Commerçants de la Cité de Montréal, FAILLIS.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, MARDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET courant à 3 heures P.M., pour l'examen public des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 7 Juillet 1869. 252—ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

THOMPSON & CONWAY, de la Cité de Montréal, FAILLI

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir au Bureau du syndic soussigné, 223, rue Notre-Dame, VENDREDI, le VINGT-TROISIÈME, jour de JUILLET 1869, à TROIS heures P. M. pour l'examen public des faillis et pour la disposition des affaires en général.

LOUIS J. R. GIARD,
Syndic.

Montréal, 8 juillet 1869—253 ds

COMPAGNIE

DU

Chemin à Lisses de Colonisation

DU

NORD DE MONTRÉAL.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Directeurs provisoires de la susdite Compagnie, nommés et établis par et en vertu de l'acte incorporant la dite Compagnie, passé dans la dernière session du Parlement de la Province de Québec, convoquent pour JEUDI, le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES de la dite Compagnie, qui sera tenue à DEUX heures de l'APRÈS-MIDI, dans la Cité de Montréal, au Bureau de CHARLES LEGGE, Ecr., l'un des Directeurs soussignés; à laquelle assemblée on procédera à l'adoption des règlements, à l'élection des Directeurs, et à d'autres affaires pour l'intérêt de la dite Compagnie.

ROBERT J. RECKIE,
DUNCAN MACDONALD,
PETER S. MURPHY,
DAVID PELLETIER,
CHARLES J. COURSOL,
LOUIS BEAUBIEN,
CHARLES LEGGE,
GODFROI LAVIOLETTE,
E. LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE.

Montréal, 28 Juin 1869. 245—s c

AVIS.

Société Mutuelle de Construction

DE MONTREAL.

L'admission de nouveaux membres dans cette Société et le paiement des VERSEMENTS HEBDOMADAIRES au Fonds Capital, se font tous les VENDREDIS de 7½ à 9½ heures du soir, au Bureau de la Société, dans la Bâtisse de l'ASSOCIATION MERCANTILE DE MONTRÉAL, Nos. 10 et 12, Rue Bonaventure.

L. H. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 30 Juin 1869. 246

Société Permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS.

MILLE LOUIS (£1000 0 0) de Fonds Permanent A VENDRE à 6½ 0|0 de Prime. Ce Fonds donne un Dividende semi-annuel de 5 0|0 chaque. S'adresser au Bureau No. 12, Place d'Armes.

2 juillet. 248—r

VOL A QUEBEC.

VOLÉS à bord du vapeur *Québec*, Samedi matin, 19 courant, à Québec, environ CINQ CENTS SOUVERAINS et DEMI-SOUVERAINS en or, un BILLET DE LA BANQUE d'ANGLETERRE de CINQ LOUIS, et quelques DEUX CHELINS ANGLAIS et QUATRE CENTS PIASTRES en TRENTE et QUINZE SOLS ANGLAIS (*ou shillings and six pences*) en tout six paquets.

Celui qui donnera connaissance de tel argent au Bureau de *La Minerve* sera libéralement récompensé.

Les journaux de la Province sont priés de reproduire cette annonce.

21 juin—238

VINS FRANÇAIS

A PRIX RÉDUITS

AU

BAZAR PARISIEN

Première qualité pour **$2.50** la caisse, ou **70 centins** le gallon en prenant 3 gallons ou plus.

— AUSSI —

Un nouveau choix de CHAUSSURES des meilleures fabriques de Paris, pour Dames et Demoiselles, ainsi qu'un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux, &c, &c.

D. BOURGEOIS ET CIE,

233, Rue Notre-Dame, 233

AVIS AUX DAMES.

Les DAMES et DEMOISELLES qui ont des ROBES ou autres effets à faire GAUFFRER suivant les derniers goûts et à bon marché, feraient bien de s'adresser chez

MADAME PERRAULT,

304, RUE SANGUINET.

Elle se charge aussi de faire et de réparer les Chapeaux en Paille, &c., aussi à bon marché.

14 juin—m p 232

DISPENSAIRE DE LA CITÉ

Vis-à-vis M. Thos. Mussen,

No. 252, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné, (dernièrement et pendant plusieurs années chez MM. LYMAN, CLARE & CIE., prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'acquisition du fonds de l'établissement susdit, qui existe depuis plusieurs années et récemment sous la conduite de M. Z. Fortier.

Les affaires seront conduites sous la surintendance personnelle du soussigné, et un assortiment choisi de

Drogues et de Préparations Chimiques

Les plus pures sera constamment en mains. Il compte pouvoir mériter le patronage des amis actuels de l'établissement, et espère ainsi s'assurer une part dans la confiance et l'aide du public.

Son assortiment de

Parfumeries, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles et à Dents, et autres Articles de Toilette

sera de qualité supérieure, bien choisi, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

☞ Les prescriptions seront préparées avec soin.

J. EUGENE D'AVIGNON,
Licencié du Collége des Médecins et Chirurgiens.

Mar 1869.—155 a k

Chaussures Françaises !!

ON VIENT DE LES RECEVOIR

CHEZ

BRODEUR & BEAUVAIS

273, RUE NOTRE-DAME.

☞ En addition à notre stock de Chaussures Anglaises, nous venons de recevoir un lot de Chaussures Françaises, telles que Congress de Messieurs en veau fin, à simple semelle, convenant pour les chaussures de toilette ou de promenade; Congress de Messieurs reclaqués en veau avec double semelle (imitation de Boutonnées; Congress en kid fin et tous en cuir luisant. Ces chaussures proviennent des meilleurs fabricants de Paris.

— AINSI QUE —

Des Chaussures Blanches en Jean pour Dames, et le célèbre luisant Français ou vernis pour les Souliers et Chaussures de Dames et Enfants.

En vente chez

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & T. BELL,
273, Rue Notre-Dame

23 juin—240 r

MAISON NOTRE-DAME

MAISON NOTRE-DAME

TWEEDS NOUVEAUX

DRAPS SUPERFINS

COLLETS NOUVEAUX

500 MOUCHOIRS de Toile, 3½d

COTON BLANC, 5d

INDIENNE, 5d

MANTEAUX EN SOIE, 7s 6d

LAURENT & PICHÉ

210

Rue Notre-Dame

MAISON NOTRE-DAME

MAISON NOTRE-DAME

14 mai. 207—r

NOUVEAU MAGASIN

DE

Peinture, Huile, Vernis, Verre à Vitres, &c., &c., &c.,

A L'ENSEIGNE DE LA

LAMPE, BARIL DE PEINTURE ET PEINCEAU

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin de PEINTURE, LAMPES, &c., au No. 259 de la **Rue St. Paul,** maison voisine de MM. Haldimand & Cie, où les marchands de la campagne et autres trouveront un bon assortiment des articles dans ces deux branches trop long à énumérer. La qualité des marchandises et la modicité des prix me font espérer un encouragement libéral et toujours croissant.

J. T. LETOURNEUX.

15 mai—208 tm a k

Vin Piquant Quinine

DE GARDNER.

L'un des TONIQUES et BITTERS les plus fortifiants en usage; on le met dans des bouteilles contenant une pinte de vin. Prix, $1.00.

On verra qu'il est d'une valeur inestimable pour l'Indigestion, la Fièvre, les Fièvres Intermittentes la Migraine, la Perte de l'Appétit, l'Abattement de l'Esprit, l'Etat Nerveux et la Faiblesse en général.

En vente par les Epiciers et les Droguistes dans toutes les parties de la Puissance.

—o—

POUDRE A BOULANGER DE GARDNER

SANS RIVALE POUR

LA PURETE ET L'EXCELLENCE.

En paquets de 3 onces, 7 cts; paquets de 5 onces, 10 cts; paquets d'une lb., 25 cts; paquets de 6 lbs., $1.25.

Cette POUDRE A BOULANGER est activement demandée depuis quatorze ans, ce qui a permis au propriétaire de la mettre en vente dans la plupart des principales villes de la Puissance.

Les témoignages flatteurs sur son excellente qualité et les commandes nombreuses ont prouvé que son succès a été complet.

Ordres en gros sollicités. Le prix est envoyé par cartes sur demande.

J. GARDNER,
Chimiste,
Seul propriétaire et manufacturier.

21 juin—238

GRAINES! GRAINES! GRAINES!

VENANT D'ETRE RECUES.

Mes nouvelles GRAINES DE SEMENCE, venant de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES sont une des meilleures collections du Canada, soit en GRAINES de LÉGUMES ou des CHAMPS, savoir:

Fèves,
Betteraves,
Choux,
Carottes,
Céleri,
Blé d'Inde,
Concombres,
Laitue,
Melons,
Moutarde,
Oignons,
Panais,
Champignons.
Persil,
Piment,
Pois,
Epinards,
Navets,
Tomates,

Une remise libérale est accordée aux marchands et aux sociétés d'agriculture.

☞ Venez et procurez-vous un catalogue.

Les graines de fleurs sont expédiées par la poste dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis au prix de $1 pour 25 paquets.

JAMES GOULDEN,
Droguiste,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent.

30 mars—169 1

ARGENT A PRÊTER

SUR PROPRIÉTÉS, TELLES QUE TERRES MAISONS OU AUTRES.

Vous obtiendrez de l'argent à des conditions faciles et à un taux réduit en demandant et en vous procurant les informations requises chez

HOUGHAM & McKERCHER,
58, rue St. François-Xavier,

5c—78 a k

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS.

Le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent par les présentes, AVIS PUBLIC que VENDREDI, le VINGTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais-de-Justice de cette ville, ils présenteront, par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à l'un des Juges de la Cour Supérieure dans et pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, en Chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Vict., chap. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de Terre ou Bien-Fonds ci-après mentionnés et désignés que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le quinzième jour de Juin dernier, pour l'élargissement et le prolongement de la rue ST. CHRISTOPHE, dans le Quartier St. Jacques de la dite cité,—et pour remplir tels autres devoirs qui sont imposés aux dits commissaires par l'acte 29 et 30 Vict., chap. 56, savoir:

1o.—Un terrain avec parties de bâtisses sus-érigées, borné au nord-ouest par la rue St. Christophe, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 21.1 pieds; au sud-ouest, par la rue St. Christophe, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 52.6 pieds; au sud-est, par la propriété du Dr. G. S. De Bonald, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 21.5 pieds, et au nord-est par le résidu de la propriété de Edouard Mercier, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 52.6 pieds; tel que requis pour l'élargissement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

2o.—Un terrain avec partie d'une bâtisse sus-érigée, borné au nord-ouest par la propriété de Edouard Mercier, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 24.5 pieds; au sud-ouest en partie par la rue St. Christophe, la dite partie de la contenance d'environ 198.8 pieds, en partie par la propriété de J. B. Bourgeau, la dite partie de la contenance d'environ 64.6 pieds, en partie par la propriété de Pierre Jacques Beaudry, la dite partie de la contenance d'environ 62.3 pieds et en partie par la propriété de James Ellis, la dite partie de la contenance d'environ 60.0 pieds; au Sud-Est par la rue Dorchester, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 27.6 pieds; et au côté Nord-Est par le résidu de la propriété du Dr. G. S. de Bonald, le dit côté Nord-Est de la contenance d'environ 384.3 pieds; tel que requis pour l'élargissement et le prolongement de la rue St. Christophe suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

3o.—Un terrain avec partie d'une bâtisse sus-érigée, bornée au nord-ouest par la propriété de Pierre Jacques Beaudry, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 14.4 pieds; au nord-est par la propriété du Dr. G. S. De Bonald, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 60.0 pieds; au sud-est par la rue Dorchester, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 15.0 pieds et au sud-ouest par le résidu de la propriété de James Ellis, le dit côté Sud-Ouest de la contenance d'environ 60.0 pieds; tel que requis pour le prolongement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

4o.—Un terrain avec partie d'une bâtisse sus-érigée, borné au Nord-Ouest par la propriété de J. B. Bourgeau, le dit côté Nord-Ouest de la contenance d'environ 16.5 pieds; au Nord-Est par la propriété du Dr. G. S. DeBonald, le dit côté Nord-Est de la contenance d'environ 62.3 pieds; au Sud-Est par la propriété de James Ellis, le dit côté Sud-Est de la contenance d'environ 14.4 pieds et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété de Pierre Jacques Beaudry, le dit Sud-Ouest de la contenance d'environ 62.3 pieds; tel que requis pour le prolongement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

5o—Un terrain avec parties de bâtisses sus-érigées, borné au Nord-Ouest par la rue St. Christophe, le dit côte Nord-Ouest de la contenance d'environ 17.1 pieds; au Nord-Est par la propriété du Dr. G. S. DeBonald, le dit côté Nord-Est de la contenance d'environ 64.6 pieds; au Sud-Est par la propriété de Pierre Jacques Beaudry, le dit côté Sud-Est de la contenance d'environ 16.5 pieds; et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété de J. B. Bourgeau, le dit côté Sud-Ouest de la contenance d'environ 64.6 pieds; tel que requis pour le prolongement de la rue St. Cristophe, suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

6o—Un terrain sans bâtisses sus-érigées, borné au Nord-Ouest par la rue Ste. Catherine, le dit côté Nord-Ouest de la contenance d'environ 6 pieds; au Nord-Est par la rue St. Christophe, le dit côté Nord-Est de la contenance d'environ 144.5 pieds, au Sud-Est par la propriété du Capitaine L. B. Voligny, le dit côté Sud-Est de la contenance d'environ 2 pieds; et au Sud-Ouest par le résidu de la propriété de la succession Coffin, le dit côté Sud-Ouest de la contenance d'environ 144.3 pieds; tel que requis pour l'élargissement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

7o.—Un terrain sans bâtisses sus-érigées, borné au nord-ouest par la propriété de la succession Coffin, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 2.0 pieds; au nord-est par la rue St. Christophe, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 47.2 pieds; au côté sud-est par la propriété de Joseph O. Tranchemontagne, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 1.5 pieds; et au sud-ouest par le résidu de la propriété du Capitaine L. B. Voligny, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 47.2 pieds; tel que requis pour l'élargissement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

8o.—Un terrain sans bâtisses sus-érigées, borné au nord-ouest par la propriété du Capitaine L. B. Voligny, le dit côté nord-ouest de la contenance d'environ 1.5 pied; au nord-est par la rue St. Christophe, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 31.1 pied; au sud-est par la rue St. Christophe, le dit côté sud-est de la contenance d'environ 1.0 pieds; et au côté sud-ouest par le résidu de la propriété de Joseph O. Tranchemontagne, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 31.1 pieds; tel que requis pour l'élargissement de la rue St. Christophe, suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

REMARQUE. — Toutes les dimensions ci-dessus sont en pieds et décimales anglais.

HENRY STUART,
ROUER ROY,
Proc. Corporation de Montréal.

Montréal, 10 juillet 1869—256

(Pour être publié dans la *Minerve* et le *Pays* les 12 et 13 juillet courant.)

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS.

Le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent par les présentes, AVIS PUBLIC que VENDREDI, le VINGTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais-de-Justice de cette ville, ils présenteront, par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à l'un des Juges de la Cour Supérieure dans et pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, en Chambre, une requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Vic., chap. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation à être accordés pour le lot et morceau de Terre et Biens-Fonds ci-après mentionné et désigné que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le QUATORZIÈME jour de JUIN dernier, pour le prolongement de la rue WORKMAN, dans la dite cité,—et pour remplir tels autres devoirs qui sont imposés aux dits Commissaires par l'acte 29 et 30 Vict., chap. 56, savoir

Un terrain avec une partie d'une bâtisse sus-érigée, borné au nord-est par la rue Canning, le dit côté nord-est de la contenance d'environ 60 pieds; au sud-ouest par la rue Workman, le dit côté sud-ouest de la contenance d'environ 61.7 pieds; et au nord-ouest et au sud-est par le résidu de la propriété de William Reid, les dits côtés nord-ouest et sud-est de la contenance d'environ 135.5 pieds et 133.7 pieds respectivement; tel que requis pour le prolongement de la dite rue Workman suivant le plan de cette amélioration, déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

REMARQUE. — Toutes les dimensions ci-dessus sont en pieds et décimales anglais.

HENRY STUART,
ROUER ROY,
Proc. Corporation de Montréal.

Montréal, 10 juillet 1869—255

(Pour être publié dans la "Minerve" et le "Pays" les 12 et 13 juillet courant.)

CORPORATION DE MONTREAL

Département de l'Aqueduc.

Des soumissions cachetées portant sur l'endos "SOUMISSIONS POUR CHARBON," et adressées au soussigné, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, jusqu'à MIDI, le DIX-NEUF du courant, pour TROIS CENTS TONNES DE CHARBON BITUMINEUX, pour la vapeur, exempt de poussière et de toute matière étrangère, et pour TROIS CENTS TONNES DE CHARBON ANTHRACITE-AMÉRICAIN, en gros morceaux, pour les fournaises, aussi exempt de poussière.

Ce charbon sera livré aux frais du vendeur, à la Maison des Pompes de l'Aqueduc de Montréal, le ou avant le PREMIER NOVEMBRE prochain.

La tonne dont il est parlé ici est de 2,240 lbs.

Les paiements seront faits à la livraison du charbon.

Les soumissions seront reçues pour tout le charbon demandé, ou pour une partie seulement, à l'option du Comité de l'Aqueduc, et les soumissions devront donner la description et la qualité de chaque espèce de charbon offert.

Le Comité de l'Aqueduc ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

[Par ordre]

LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Montréal, 6 juillet 1869.—251

DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE

CANADIENNE

POUR 1870-71.

Le soussigné se propose de publier en septembre 1870 (si on lui vient suffisamment en aide par des SOUSCRIPTIONS et des ANNONCES pour couvrir les frais de la publication) un DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, comprenant les provinces d'ONTARIO, QUÉBEC, NOUVELLE-ECOSSE et NOUVEAU-BRUNSWICK, auxquelles seront ajoutées les provinces de TERRENEUVE et de l'ILE DU PRINCE EDOUARD.

Le Directoire contiendra les noms des hommes de Professions et d'affaires, et des principaux habitants de chaque cité, ville, village, ainsi que beaucoup d'informations générales y compris les directoires alphabétiques des Bureaux de Poste et des Maîtres de Poste, des Banques, des Départements du Gouvernement et des personnes y employés, les Cours, Département de l'Education, Maisons et Officiers de Douanes, Ports d'entrée, Tarif des Douanes, Liste des Patentes d'Invention Canaux, Chemins de Fer, Routes pour Chemins de Fer et Bateaux à Vapeur, Sociétés de Bienfaisance et Religieuses, Clergé de toutes les dénominations, Régistrateurs et leurs divisions, Journaux Revues, etc., etc., ainsi que des Etats des Importations et des Exportations, du Revenu, des Dépenses, du Commerce et de la Population,

Sera corrigé jusqu'en Août 1870.

Le DIRECTOIRE DU CANADA pour 1857-58 publié par le soussigné, contenait les noms des principaux habitants de 1,339 cités, villes et villages dans le Haut et le Bas-Canada. Le DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, pour 1870-71 contiendra une courte description d'au moins 3,506 cités, villes, villages dans la Puissance du Canada et les provinces de Terreneuve et de l'Ile du Prince Edouard, avec les noms des hommes de profession et d'affaires et des principaux habitants.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION:

Souscripteurs de la Puissance	$12 par copie.
" Etats-Unis	$15 "
" G. Bretagne et Irlande	£3 stg. "
" France, Allemagne, etc	£3 stg. "

L'ÉDITEUR, sur demande, fera connaître les prix des annonces.

On n'exigera pas d'argent avant la livraison de l'ouvrage. — La raison de cet avis, c'est que des hommes sans principes, ont, en plusieurs occasions, perçu d'avance de l'argent, pour des livres qu'ils me disaient devoir publier sous peu.

Les personnes désireuses d'aider à la publication du DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE pour 1870-71 voudront bien envoyer leurs ordres de SOUSCRIPTION et d'ANNONCES à

JOHN LOVELL, *Imprimeur-Editeur,*
23 et 25, rue St. Nicholas.

Montréal, 24 juin 1869. 252

ISIDORE DRAGON

MARCHAND-TAILLEUR,

214, Rue Notre-Dame, et 47, Rue St. Gabriel

MONTREAL.

M. I. DRAGON se charge de toutes les commandes que l'on voudra bien lui laisser, et les exécutera toujours sous le plus court délai et à des prix très réduits.—On y trouvera aussi aux mêmes numéros ce qu'il y a de mieux en fait de TWEEDS, DRAPS, CASIMIRES, &c., &c.

22 mai—dm k 11

Agence Générale de Collections

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Général au No. 44, Rue St. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c, &c, et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dubord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jac. Grenier, F. P. Pominville.

21 juin. 238

SUCCESSION SERAFINO GIRALDI

Toutes personnes endettées envers la Succession de feu SÉRAFINO GIRALDI, Ecuier, en son vivant Marchand de la Cité de Montréal, sont notifiées de venir immédiatement payer entre les mains de Me J. H. JOBIN, N. P., au Bureau des soussignés, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession devront les lui produire dument attestées sous le plus court délai possible.

Par ordre,

JOBIN, MATHIEU & DESROSIERS,
Notaires,
No. 5, rue St. Vincent.

Montréal, 7 juillet 1869—251 j

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au

No. 11, Rue St. Vincent, Montréal.

H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.

14 mai—199

AVIS.

UN JEUNE HOMME d'environ 20 ans, nommé John W K . . . portant un pantalon noir, un surtout bleu et un chapeau noir, arrivé tout récemment de Cleveland, déposa vendredi matin sa valise dans la maison où il était venu s'engager. Dans l'après midi, il sortit pour aller chercher les effets qu'il avait laissés, dit-il, à l'hôtel où il avait logé, mais il ne reparut pas et depuis on n'a pu découvrir aucune de ses nouvelles.

Celui qui en aurait quelque connaissance voudra bien le faire savoir par lettre en s'adressant à la boîte 393, Bureau de Poste.

5 Juillet. 250—g

AVIS

Les Sœurs de l'Asile de la Providence viennent de compléter un Grand Établissement à Laprairie, dont une partie est destinée à prendre des Pensionnaires soit à l'année ou pour la saison des chaleurs seulement.

16 juin—m 231

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.

Montréal, 25 mars 1869.—169

AVIS.

Dans l'affaire de

HUDON & BÉLIVEAU, Faillis.

à

J. A. HUDON, Failli.

AVIS est par les présentes donné que les soussignés ont racheté les livres des faillis susdits et ont par conséquent seuls le droit d'en collecter les crédits.

J. A. HUDON & CIE.

Montréal, 11 Mai 1869. 204

AVIS.

La Société existant entre les soussignés comme Epiciers de Gros et Importateurs, sous les nom et raison sociale de MOORE, SEMPLE & HATCHETTE, est ce jourd'hui dissoute du consentement mutuel des parties.

Toutes dettes dues à et par la dite société, seront réglées par John Henry Semple, et John Hatchette, qui continueront les affaires pour leur propre compte, sous les mêmes nom et raison qu'auparavant.

LUKE MOORE,
JOHN HENRY SEMPLE,
JOHN HATCHETTE.

Montréal 30 avril 1869—197

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçue par le Soussigné jusqu'à

Mardi le 13 Juillet prochain.

pour la CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE A LA PRISON DE REFORME A ST. VINCENT DE PAUL.

Le devis des ouvrages sera exhibé à ce Bureau et celui du Préfet de la Prison de Réforme à St. Vincent de Paul, tous les jours, depuis 9 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M.

Les Soumissions devront être endossées: *Soumission pour un mur de clôture à St. Vincent de Paul.*

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

J. D. ED. LIONAIS,
Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 26 juin 1869. 244 dzi

DEPARTEMENT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

OTTAWA, 23 Juin, 1869.

AVIS est par le présent donné que les personnes ayant besoin de PASSEPORTS devront s'adresser à ce Département, transmettant en même temps un certificat d'identité, accompagné dans chaque cas du signalement de la personne, attesté par un Juge de la Paix, et aussi l'honoraire d'une piastre.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

245—q A

MAISON A LOUER

ET

AMEUBLEMENT A VENDRE.

A LOUER, un SUPERBE LOGEMENT de 8 appartements, situé dans le centre de la ville.

L'Ameublement sera vendu à très bas prix.

S'adresser au No. 10, rue St. Vincent.

7 juillet—s 251

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.,
63, rue St. François-Xavier.

1 octobre—211

A VENDRE

LA RÉSIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons.

Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser A

LS. BELANGER.

A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.

8 Juin 1869. 227—c j

A VENDRE

Une SUPERBE TERRE de cent vingt arpents en superficie, toute en bon état de culture, située sur le chemin macadamisé de Chambly, dans la paroisse de St. Hubert, avec une MAISON neuve et autres dépendances en bon état. Conditions de paiement faciles.

S'adresser à L. R. RÉNÉ COTRET, au No. 5, Rue St. Louis, ou au Bureau de Police, Palais de Justice.

12 mai. 205—tm k

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—

A VENDRE

L'on offre en vente une TERRE de la contenance de 250 arpents, avec maison, granges, étables et autres dépendances dessus construites, de 4 arpents de front. Par sa position sur le fleuve St. Laurent et sa proximité de la ville, dont elle n'est éloignée que de trois milles à la paroisse de la Longueuil, cette terre offre de grands avantages aux acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser à

H. J. MEYER,
Notaire,
Montréal.

10 sept—2

MAISON A LOUER.

No. 475, RUE CRAIG

MONTREAL.

Etables pouvant recevoir 25 chevaux, avec Hangar et Remise logeant 4,00 bottes de foin.

S'adresser à

DR. A. PERRAULT,
Ruelle Perrault,
Continuation de la rue St. Gabriel.

19 juin—237

Propriétés à Vendre.

A VENDRE, le joli Cottage No. 206, rue Panet.—Aussi, une Maison très-bien finie, No. 191, rue Amherst.—Aussi, une Maison à 9, rue St. Laurent. — La propriété 145, coin des rues Amherst et Ontario.—La résidence de première classe 314, rue Craig.—Plusieurs propriétés sur la rue Dorchester, près de la rue St. Denis.—Et la propriété 148, 150 et 152, rue Beaudry. — Aussi, la propriété 86, 88 et 90, rue Dorchester.—Avec quelques autres des magnifiques lots à bâtir 25x141, ayant front sur deux rues, contigues au No. 567, rue St. Laurent.

Toutes ces propriétés seront vendues aux conditions les plus libérales, et des titres parfaits.

B. H. GEDDES,
Agent d'Immeubles et de Placements,
32, Rue St. Jacques.

9 juillet—258 a k

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière.

Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à

H. M. PERRAULT,
Architecte,
No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

Hypothèques à Vendre.

TROIS HYPOTHÈQUES DE PREMIÈRE CLASSE (sur titre de *Bailleurs de fonds*) au montant de $4,000. Termes avantageux; elles peuvent être vendues séparément.

J. B. BROUSSEAU Ecr.,
Petite rue St. Jacque

mars 1868—151

Propriété à Vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain bois, à Beloeil, une Prairie dans St. Jean Baptiste un magnifique Verger avec Sucrerie, au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No 53, Petite Rue St. Jacque

6 mars 1868—151

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre,

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE.

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

8 Juillet. 252

INOUI! INOUI!!

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

A

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS,
141, Rue Cadieux,
ou 30, Rue St. Gabriel.

22 juin—239

LOYER DEMANDÉ.

D'une bâtisse ou partie de bâtisse, dans la partie centrale de la rue Craig ou dans le voisinage, pour des classes d'instruction, sous le contrôle de la Chambre des Arts et Manufactures. Possession en sera prise en Septembre prochain.

Les demandes devront contenir une description de la propriété et être envoyées aux Bureaux de la Chambre, à la Salle des Artisans, le ou avant le 1 proximo.

Montréal, 28 Mai 1869. 219

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LE FILS DU BATTEUR D'OR.

(SUITE.)

Cependant Jean le Roux avait enlevé l'enfant qui se débattait convulsivement, mais lorsqu'il vit que j'avais tué son ennemi, il rendit la petite fille à Ulrique qui restait accroupie à terre, répétant comme une folle :

—Mon enfant ! ma pauvre petite ! elle va prendre froid. Oh ! les assassins ! les assassins !

Je ne bougeais pas. Je croyais continuer un rêve affreux. Ce corps sanglant qui gisait à mes pieds devait être un fantôme. Avais-je tué Conrad ? Ulrique était-elle coupable ? Songe ou réalité, tout se brouillait dans mon cerveau ou bouillonnait le délire. Je ne me soutenais que par une force factice et je ressentais une grande faiblesse dans tout mon corps. Je me laissai donc entraîner comme un enfant par le rebouteur qui me répétait, sans trêve : Fuyons, seigneur Tristan, fuyons, il ne faut pas rester plus longtemps au chateau. La justice pourrait se mêler de cette affaire et votre nom ne sortirait que souillé de ses griffes crochues. Avec le temps tout s'oublie. Venez !

—Tu me menaces, je crois ?

—Non ! reprit il humblement, mais je veux vous épargner le répentir d'un crime inutile.

Et il m'étreignit dans ses bras vigoureux :

—Lâche moi, traître ! lui criai je en froissant son front du pommeau de mon épée. Le sang rougit la peau meurtrie et déchirée. Conrad sourit : —Oh ! j'ai déjà là une cicatrice qui date du jour où je vous empêchai de rouler au fond d'un ravin.

Je le frappai à la main droite pour me dégager de cet étau vivant.

Il sourit encore :—C'est cette main qui fut brûlée lorsque je vous retirai du brasier des charbonniers ; vous le croyiez éteint et vous vous amusiez à y sauter bravement. Vous aviez dix ans. Vous en souvenez-vous, mon frère ?

—Tenez bon, mon seigneur ! Occupez cet homme ! me cria le rebouteur.

—A moi ! à moi, Conrad ! ma force s'épuise ; il va m'arracher mon enfant ! murmura Ulrique d'une voix éteinte.

Le fils de Madeleine me quitta pour courir à elle ; mais, enragé par la lutte, ivre de colère et de fièvre, je le poursuivis l'épée à la main ; il se retourna pour me repousser et s'enferra. Je le vis tomber comme un chêne déraciné et je restai stupéfié, foudroyé, devant ce cadavre.

Chose singulière ! un cheval tout harnaché m'attendait dans la cour. Quelques lumières brillaient déjà aux fenêtres. On s'éveillait aux cris de l'enfant et d'Ulrique. Jean le Roux me jeta mon manteau sur les épaules et, après m'avoir aidé à me mettre en selle, il m'ouvrit une poterne secrète qui donnait sur la campagne, en disant :

—Dois-je vous accompagner, mon cher seigneur, ou ne serait-il pas plus prudent que je restasse au château pour observer ce qui se passera et vous le faire savoir ?

Sa voix me tira de cette lourde stupeur qui suit les actions violentes, et le croirais-tu, François, j'éprouvai tout à coup pour cet homme qui m'avait si fidèlement servi une répulsion invincible. Il me faisait horreur. Je croyais le voir pour la première fois avec son sourire de démon, son visage d'oiseau de proie et ses mains avides de se laver dans le sang. Je ne répondis pas.

Alarmé de mon silence, car dans l'ombre il ne pouvait distinguer sur mes traits l'expression de mon dégout, il ajouta :

—Fuyez sans tarder davantage, seigneur Tristan, avant que nul ne se doute du malheur qui vient de frapper votre maison.

Certes, je subissais l'hallucination de mes nerfs surexcités ou d'un de ces pressentiments étranges qui illuminent l'âme aux heures de crise, car je lui répondis avec une rage froide :

—Fuir en laissant derrière moi l'unique témoin de ma honte et de ma vengeance ! Fuir et te laisser vivant, pour qu'après mon départ tu révèles à tout venant mon déshonneur ! Non pas, Jean le Roux !

—Que comptez-vous faire ? me demanda-t-il alors en reculant terrifié, malgré son audace.

—Il faut que l'un de nous tue l'autre, m'écriai-je.

Et, sans descendre de cheval, je saisis l'un des pistolets qui se trouvaient dans mes fontes, et je jetai l'autre au rebouteur, en ajoutant :

—Aussi bien, je suis las de ma vie !

Presque au même instant, soit trahison, soit châtiment du ciel, avant que mon pistolet fût armé, une détonation éclata et mon cheval épouvanté partit au galop, m'emportant à travers la campagne étincelante de neige.

Le misérable avait tiré sur moi à bout portant. Je n'avais pas été atteint par la balle ; mais la flamme m'avait brulé les yeux.

J'étais aveugle.

J'ai, depuis, traîné ma vie comme une longue et pesante chaîne d'expiation, de désespoir, de misère ; eussé-je gardé ma fortune et mon nom, je n'aurais pas moins souffert, car j'avais perdu tout ce qui m'attachait à la vie.

Le vieil aveugle s'arrêta, accablé par le navrant souvenir de ses malheurs. Après quelques moments de silence, François Perrier lui demanda d'une voix émue :

—Et ne vous êtes vous jamais informé du sort de votre fille, bon Tristan ?

—Certes, répondit le pauvre homme, mais quand, au bout de ma première année d'épreuves sortant, maigre, décharné couvert de haillons d'un hospice de la ville impériale de Trèves, j'allai rôder sur les terres de mon patrimoine je sus que le château avait été vendu et abandonné par la baronne Ulrique ; mais nul ne put m'apprendre ce qu'elle était devenue. Je n'élevai du reste aucune réclamation ; je ne cherchai pas à me faire reconnaître de mes anciens vassaux : je voulais subir jusqu'au bout la condamnation que j'avais prononcée contre moi même.

—Pauvre Tristan ! murmura le jeune Bourguignon, c'est en effet une lamentable histoire que la vôtre.

—Et depuis lors, je n'ai trouvé qu'un ami, ajouta l'aveugle, qu'un compagnon, qu'un guide, mon bon cheval, mon fidèle Normand...et maintenant rien...plus rien...

—Comment, rien ? Et moi donc, répliqua François Perrier en essuyant une larme furtive au coin de l'œil. Nul n'est parfait, mais je vous aimerai à ma manière. Chacun la sienne. Et je vous ferai un serment que le bon Normand ne vous a jamais fait : si jamais votre excellent rebouteur me tombe sous la main, foi de Bourguignon et de bâtonniste, je lui caresserai si bien les reins qu'il sera le plus habile sorcier du monde s'il peut les raccommoder.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

MARDI MATIN, 13 JUILLET 1869.

Nous avons devant nous une correspondance très-intéressante, et d'une grande signification par rapport à la constitution du pays : nous voulons parler des documents qui se rattachent au droit de grâce exercé par le Gouverneur Général et réclamé par quelques gouvernements locaux.

Le droit de grâce a été l'objet de discussions très vives, à l'origine même des négociations qui ont précédé l'Union et il est à craindre que tout ne soit pas fini, quoique les autorités aient exprimé leur opinion d'une manière qui n'admet guère de réplique.

C'était l'opinion des membres de la convention de Québec de laisser les Lieutenants-Gouverneurs exercer le droit de grâce, comme ils l'avaient fait sous le régime qu'on allait abolir ; la résolution 44 était dans ce sens. Elle eut même pour résultat une dépêche de M. Cardwell qui demanda purement et simplement que cette résolution fût rayée. Les ministres n'acceptèrent pas cette manière de voir, firent adopter la résolution et allèrent à Londres la faire sanctionner par le Parlement Impérial.

Lord Carnarvon partageait absolument l'opinion de son prédécesseur et il fut impossible de l'en faire revenir ; la résolution dut, en conséquence, être retranchée du projet de loi à soumettre à la Chambre.

Ces procédés ne suffirent pas pour indiquer à M. Wilkins, Procureur Général de la Nouvelle-Ecosse, ni à M. Sanfield McDonald, chef du cabinet d'Ontario, que la question était bien décidée, et qu'il serait absolument inutile de la soulever de nouveau. Le premier prétendit que la clause 129 de l'acte de la Confédération, laissait aux Lieutenants Gouverneurs le droit de grâce. Quant à M. Sanfield McDonald, il se contenta de faire adopter une mesure permettant au Lieutenant-Gouverneur d'exercer cette prérogative royale.

Sir John, Ministre de la Justice, à qui se trouvait référée la question, répondit par un long mémoire, dans lequel il établit que les lieutenants gouverneurs n'ont joui de cette prérogative, jusqu'en 1867, qu'en vertu d'une disposition spéciale de leur commission, et que du moment que ce droit ne leur est pas conféré d'une manière expresse, ils ne l'ont pas.

Lord Granville, consulté sur la question, s'exprime absolument dans le même sens. Il insiste sur l'importance de cette prérogative que la reine seule possède, et qui, par conséquent, ne peut être transférée qu'à ses représentants directs. Or les Lieutenants-Gouverneurs ne possèdent pas ce titre de représentants directs de la Reine, puisqu'ils reçoivent leur commission du Gouverneur-Général.

Quant aux droits conférés par les anciennes constitutions ou commissions, ils ne peuvent exister après la Confédération.

◆

Le *Pays* persiste à étudier la politique américaine à travers le kaleidoscope. Les morceaux de verre qui lui passent sous les yeux lui paraissent autant d'éblouissantes pierreries aux nuances les plus variées et les plus riches. Nous ne craignons pas d'affirmer que la foi punique est revenue sur la terre et que c'est par la voie de Washington qu'elle nous est arrivée.

Combien y a-t-il de traités sur lesquels les Etats-Unis, une fois leur signature engagée, n'ont pas trouvé à redire ? Nous ne nous soucions pas de faire une étude complète de la carrière diplomatique des Etats-Unis, mais nous prendrons en passant les faits où ils nous paraissent les plus saillants.

Le *Pays* trouve que les Etats-Unis se sont aggrandis de la manière la plus naturelle du monde. C'est notre avis qu'ils ont acquis injustement plus de la moitié de leur territoire.

Nous les prenons en 1783, à la suite du traité de paix avec l'Angleterre. Leur première occupation est de trouver des ambiguités dans le texte sur la question des frontières ; et quand on songe à la délinéation si peu naturelle de la frontière du Maine, qui sépare le Bas-Canada du Nouveau Brunswick, on comprend que jamais il n'était entré dans l'idée des signataires du traité d'assigner de telles limites aux Etats-Unis. Ce fut au bout de trente ans, alors que l'intention des signataires ne pouvait plus être établie et prouvée que les réclamations devinrent actives. Condamnées une fois par un roi, ils reviennent à la charge, jusqu'à ce que l'Angleterre lasse, obsédée, leur eut fait présent de 8,000,000 d'acres pour obtenir la paix.

Nous prenons ensuite leurs traités avec l'Espagne ; et c'est encore une question de frontière qui les met non-seulement en contestation avec cette puissance, mais en difficulté telle que l'Espagne, incapable de soutenir une lutte, cède forcément la Louisiane à la France le 21 mars 1801.

Ce n'est que la première partie de l'odieuse trame ourdie par les Etats-Unis. Dans le traité d'alliance entre la France et les Etats-Unis en 1778, l'article XI dit que "les Etats-Unis garantissent à la France la "possession paisible des colonies qu'elle pos- "sède au moment du traité *ainsi que celles* "*qu'elle pourra obtenir dans la suite,*" à l'exception des colonies anglaises que se réservent les Etats-Unis.

Or, à peine la cession de la Louisiane à la France est-elle connue que les Etats Unis s'agitent et commencent une lutte sourde qui ne tarde pas à éclater. Jefferson, le grand Jefferson, disait dans ses *Mémoires et Correspondances* : "Le jour où la France prendra possession de la Nouvelle-Orléans sera le terme fatal de sa puissance maritime. Ce jour scellera l'union des peuples...... *Dès cet instant, il faut que nous nous joignions à la nation et à la flotte britannique.*" Storey lui-même écrit à ce sujet : "Les Américains, de leur côté, craignaient que le voisinage d'une nation redoutable gênât la navigation du Mississipi. *Il y eut unanimité dans les Etats pour s'opposer par la force à l'entrée des Français.*"

Ce fut donc par nécessité que Napoléon, se voyant incapable de conserver sa colonie, eut le bon esprit d'en tirer le seul parti qui lui restât.

Dans l'Acte d'achat, les Etats Unis s'engagent à éxécuter toutes les obligations auxquelles l'Espagne s'était astreinte dans ses traités avec les sauvages. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de rappeler au *Pays* la manière dont ces engagements ont été observés, car on sait que les Etats Unis ont non-seulement dépouillé les sauvages de leurs droits ; mais les ont encore massacrés impitoyablement chaque fois que l'occasion s'est présentée.

Comme dans cet achat, les frontières occidentales de la Louisiane quoique bien connues n'étaient pas bien définies dans l'acte, les Etats-Unis se mirent immédiatement à l'œuvre pour étendre leurs réclamations. Ils prétextèrent également une désignation embrouillée dans les frontières orientales pour disputer la Floride à l'Espagne, qui, ayant assez à faire en 1808 et les années suivantes en Europe, était dans l'impossibilité de se défendre contre les Etats-Unis. La Floride ne fut pas vendue par les Etats-Unis, mais escamotée par eux, parceque les Etats-Unis envahirent les possessions espagnoles sans raison ; et ce ne fut qu'après que St. Mark et Appolochicola eussent succombé et que le gouverneur espagnol fut réduit à l'extrémité, que l'Espagne vendit pour la forme en 1820 ce qui lui restait de la Floride.

Après le traité de 1814 avec l'Angleterre, les Etats-Unis réclamèrent toute la Colombie anglaise, et comme il n'y avait pas de longues années qu'on leur avait appris à vivre à leurs dépens, ils auraient voulu entraîner la Russie dans leur nouvelle querelle en lui cédant ce territoire par le traité de 1824. Ce ne fut qu'en 1842 que l'Angleterre se décida à réclamer ses droits qui furent reconnus dans un autre traité.

Mais s'emparant encore d'une phrase, d'ailleurs fort compréhensible, de ce nouvel arrangement, ils se disputent depuis ce temps pour la possession de l'Ile de San Juan dans le Détroit de Fuga.

Après avoir manœuvré avec beaucoup d'habileté pour fomenter le mécontentement du Texas contre le Mexique, ils réussissent à se l'accaparer, tout en se ménageant avec le Mexique une petite guerre qui leur donna la Californie, après quoi, ils conclurent en 1848 un solide traité de paix. L'encre de leur signature était à peine séchée, qu'ils commençaient à produire de nouvelles réclamations qui se terminèrent en 1853 par une cession de 20,000,000 d'âcres de territoire mexicain aux Etats-Unis.

C'est à la suite d'un traité que les Etats-Unis firent voir que la question des pêcheries était moins décidée que jamais et c'est après l'acte qui bornait leur jurisdiction qu'ils entreprirent d'en étendre d'avantage les bornes.

Dans le traité de 1778 avec la France, ils avaient pris l'engagement, imprudent, sans doute, mais librement conçu d'accorder certains privilèges à la France contre ses ennemis en temps de guerre, tel que le droit pour celle-ci de porter ses prises dans les ports américains et de s'y ravitaller. Les guerres arrivèrent et les Etats-Unis qui avaient tout promis quand ils avaient besoin d'un appui firent tout en leur pouvoir pour atténuer la portée de leur engagement alors qu'ils virent toute Europe coalisée contre la France. C'était main chevaleresque, mais beaucoup plus sûr ; c'était américain.

Dans le contrat de vente de la Louisiane, la France s'était acquis dans les ports américains les droits pour ses navires des naisseaux des pays *les plus favorisés.* Cela n'empêcha pas M. Adams de trouver une théorie qui permit aux Etats Unis de favoriser les navires d'Angleterre dans une mesure de beaucoup supérieure aux faveurs réservées aux navires français. En vain, la France réclama ; la pratique des Anglais payait mieux, la stipulation devait être nulle et elle le fut.

Nous ne pouvons réellement appercevoir un seul traité contre lequel les Etats Unis n'aient ensuite reclamé.

Après la guerre de 1812, l'Angleterre croyait bien avoir réglé toutes les difficultés par le traité de 1814. Rien de cela. Aussitôt le traité signé, les Etats-Unis inventaient une réclamation quelconque pour esclaves enlevés pendant la guerre. Au bout de longs pourparlers, l'Angleterre en fut quitte pour une somme de $1,204,960 qu'elle paya en 1822.

Après la convention de Juillet, 1831, entre les Etats Unis et la France, les premiers soulevèrent, selon leur coutume, des difficultés, qui ne s'appaisèrent que lorsque la France se décida à céder.

Nous pourrions rappeler les débats sans fin entre la France et les Etats-Unis relativement au traité primitif de 1785 sur le *free ship, free goods*, pour compléter la liste et faire voir que dans tous leurs rapports avec les puissances européennes, les Etats-Unis se sont montrés faiseurs d'embarras, déloyaux et doués d'une puissance d'absorption encouragée par le défaut de persistance des parties adverses.

Les habitants de cette grande république qui est *bornée au nord par le Pole, au sud par l'Equateur, à l'est par l'aurore, à l'ouest par le coucher du soleil* ne peuvent tourner les regards sur aucun de leurs points cardinaux sans y trouver la trace d'une injustice et souvent d'une honte. Ils ont tour à tour joué l'Angleterre, la France, l'Espagne et les sauvages ; ils ont voulu conquérir le Mexique et le Canada. Tandis que l'Angleterre, après avoir accepté l'arbitrage du Czar pour l'interprétation du traité de 1814 s'empressait de se soumettre à sa décision, les Etats-Unis, après avoir par la convention de 1824 résolu d'accepter l'arbitrage du roi des Pays-Bas, sur le traité de 1783, refusaient de se soumettre à son jugement, quand il fut connu qu'il était contre eux.

En sortant de leur dernière guerre intestine, le premier soin des Etats Unis fut de produire deux réclamations, l'une contre l'Angleterre, à cause de l'Alabama, l'autre contre l'industrie française pour certains navires de guerre qui, ordonnés par la Confédération du Sud, n'étaient pas la propriété de la république, puisque celle-ci refusait, en même temps, de reconnaître son passif et ses dettes.

Il n'y a qu'un pays avec qui les Etats-Unis se sont montrés plus francs, la Russie, parce que le pays qui se vante de sa liberté a trouvé son intérêt à s'allier au pouvoir le plus despote de l'univers pour mieux défendre ses injustices au jour de la lutte.

Si nous rapprochons ces exemples sans nombre de la mauvaise foi américaine, de l'application de la Doctrine Monroe qu'elle a essayée tant de fois sur le Canada, dans ses actes officiels, sa diplomatie, ses tentatives armées et ses journaux, on est réellement surpris que des hommes qui se disent raisonnables, aient le courage de conseiller au Canada d'abandonner toutes ses autres garanties actuelles pour s'abandonner complètement à la bonne foi de nos voisins.

Nous nous trompons, le *Pays* a imaginé une espèce de protectorat européen. Il est vrai que ce protectorat n'a pas réussi au Mexique ; mais notre confrère feint de croire que l'Europe sera aussi intéressée à empêcher notre annexion aux Etats Unis que l'Angleterre l'est à sauvegarder son honneur national en protégeant ses propriétés actuelles.

Il nous cite l'exemple de la Suisse et de la Belgique comme si la force des choses rendait la neutralité du Canada nécessaire à l'équilibre européen.

La Suisse, placée entre l'Allemagne, l'Italie et la France, protège la France derrière ses montagnes, de Basle à Nice, contre l'Autriche, et elle empêche également la France de tomber sur l'Autriche en flanc par le Lac Constance et à travers la chaîne des Alpes.

La Belgique est également une barrière naturelle entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

C'est sur le principe d'une commune défense contre cette terrible puissance du Czar que les Etats de l'Europe ont garanti l'indépendance de l'Empire ottoman.

Le Canada n'est dans aucune de ces conditions, et le fut-il, son sort d'état neutralisé ne serait nullement à ambitionner.

Pendant la revolution française, la neutralité suisse fut violée. En 1813, les corps autrichiens la traversèrent. Neutralisée de nouveau en 1815, elle reçut la même année l'invitation de la part des alliés, qui avaient signé la garantie de neutralité, de se joindre à eux contre la France. Quelque temps après, c'était par Basle que la France était envahie.

Le 20 Novembre 1817, les quatre alliés et la France déclaraient dans un traité que *la neutralisation suisse était absolument nécessaire à l'équilibre de l'Europe.* On y ajoutait Chablais et Faucigny, et autres parties de la Savoie, qui feraient partie de la Suisse neutralisée et seraient occupées par ses armes en temps de guerre, quoique le Piémont continuât à contrôler son administration civile.

Le traité de Turin de 1860 entre la France et le Piémont détruit la dernière partie de ces dispositions en cédant toute la Savoie à la France. La Suisse réclame la part de jurisdiction que lui accorde le traité ; Napoléon III répond que le suffrage des habitants décidera de la question. Un ancien traité entre Berne et la Savoie, garanti par la France et l'Espagne, est mis au jeu. La Russie, l'Autriche, la Prusse, réclament contre l'annexion de la Savoie ; Lord John Russell écrit à Lord Cowley que "l'annexion de la Savoie est contraire au traité signé par les cinq grandes puissances européennes, et qu'elle détruit la neutralité de la Suisse," tout cela n'empêche pas la Savoie de faire partie de l'Empire Français, comme si les traités n'avaient jamais existé.

L'Empire Ottoman est neutralisé, et c'est parce qu'il est neutralisé qu'il vit en 1856 les troupes françaises aller faire la leçon aux Druses de Syrie ; et les troupes françaises se plaisaient tellement à une occupation qui déplaisait si fort à la Porte, que l'Angleterre fut obligée de les prier de se retirer.

Nous nous défions des traités de garantie. Par le traité de 1793, l'inviolabilité de la Pologne était garantie par la Russie et la Prusse. Deux ans après, en 1795, ces deux puissances se partageaient ses dépouilles.

Les traités de 1815 rendaient Venise à l'Autriche, que lui avait aussi donnée auparavant le traité de Campo-Formio, ainsi que la Lombardie, mettaient l'Autriche à la tête de la Confédération Germanique ; donnant les Marches et l'Ombrie au pape reconnaissaient les royaumes de Naples, de Parme, etc.

En 1859, l'Europe laisse l'Autriche perdre la Lombardie ; les Marches et l'Ombrie se faire voler au Pape ; les royaumes italiens crouler sous le coup d'un pouvoir compris dans le traité de 1815.

En 1866, l'Europe laisse la Prusse se substituer à l'Autriche dans la direction des affaires de l'Allemagne, l'Italie s'emparer de Vénise.

Combien de temps a existé la confédération italienne de 1859, qui était pourtant établie par un traité ?

Combien de temps a duré le protectorat de l'Angleterre sur la confédération des Iles Ioniennes, aujourd'hui annexées à la Grèce ?

Cette question des traités est une étude trop importante pour qu'elle puisse se traiter dans un article de journal ; mais nous croyons en avoir dit assez pour désabuser notre confrère et pour lui faire voir que la meilleure des protections est la protection directement intéressée et dont la cause est identifiée avec celle de l'objet protégé.

ACTUALITÉS.

M. le Major de Brigade Gustave D. D. Orsonnens s'est embarqué samedi sur le *Moravian*, en congé de trois mois. M. D'Orsonnens doit s'arrêter quelque temps à Londres chez son parent le comte De Gendre, puis se rendre à Fribourg, chez son grand oncle le vicomte d'Orsonnens, colonel dans l'armée suisse. Sa principale occupation sera l'étude du système militaire de la Suisse.

En attendant les réformes politiques en France, l'amiral Rigault de Genouilly s'occupe d'introduire dans le régime administratif de nos colonies des réformes plus libérales que celles précédemment annoncées. Ces réformes seront l'objet d'un sénatus-consulte à la prochaine session du Sénat :

Application du système électif métropolitain en ce qui concerne les conseils municipaux et généraux ; les conseils généraux, souverains en matière de budgets, tarifs douaniers, fixation des impôts, réformes intérieures, etc.

Ce système ne s'appliquerait qu'à nos possessions de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Il avait été question de faire quelque chose pour la Cochinchine, mais l'élément militaire a mis comme on dit vulgairement, des bâtons dans les roues, et le *statu quo* sera maintenu.

Le clergé catholique du diocèse de New-York réuni mercredi dans la cathédrale, a reçu communication d'une adresse au Pape, rédigée par l'archevêque McCloskey, qui va partir dans quelques jours pour assister au concile œcuménique. L'archevêque doit remettre en même au Saint-Père le montant de nouvelles souscriptions, s'élevant aujourd'hui à $4,600, et dont les offrandes de la dernière heure grossiront sans doute le chiffre.

Les élections de Virginie vont être suivies de celles du Mississippi et du Texas, et, d'après les avis qui nous parviennent de ces états, le résultat sera analogue. Les conservateurs l'emporteront à une forte majorité. Les candidats sont déjà choisis.

Le Khédive ayant obtenu de l'Impératrice des Français la promesse formelle que Sa Majesté honorera de sa présence l'inauguration officielle du canal de Suez, l'époque de cette solennité a été définitivement arrêtée au 11 novembre prochain.

On a cru devoir ajourner de six semaines l'époque primitivement fixée, parce que la chaleur étant excessive en Egypte durant le mois d'octobre, il y avait lieu de craindre que l'auguste voyageuse n'en fût incommodée, tandis que dans la seconde moitié de novembre l'atmosphère brûlante de l'été est sensiblement tempérée.

◆

La Chambre des Lords et l'Eglise d'Irlande.

Les deux organes hebdomadaires les plus influents, et en même temps les plus indépendants de toute coterie politique ou religieuse, sont assurément, à Londres, le *Spectator*, et le *Saturday Review*. Nous croyons du reste, avoir déjà eu plusieurs fois occasion de rendre ce sincère hommage à ces deux feuilles, dont nous attendons la publication avec une impatience que nous ne cherchons point à déguiser. Elles nous suivent dans notre villégiature dominicale et nous font oublier qu'en Angleterre le jour du repos n'est pas un jour de récréation.

Il est naturel que leurs premières colonnes soient consacrées aux appréciations de leurs habiles rédacteurs sur le récent vote de la Chambre des lords, et, comme ces appréciations résument en quelque sorte l'opinion de tout Anglais, excepté celle de cette minorité intime dont l'esprit ultra-conservateur mérite peu d'être pris en considération, nous éclairerons celui de nos lecteurs sur la position où se trouve aujourd'hui la Chambre des lords dans l'opinion publique par suite de son vote patriotique. Par droit d'ancienneté, nous citerons d'abord le *Spectator* :

Le vote de Samedi dernier fait honneur au Sénat anglais, pour une raison qui n'a pas été suffisamment appréciée. Il a révélé la force d'individualité qui existe encore dans cette assemblée, et la faculté qu'ont ses membres, une fois convaincus de la justice d'une cause, de mettre de côté tout préjugé, tout sentiment de parti, de résister à toute influence du dehors, même la plus tyrannique, afin de suivre ce que dans leur prudence ils croient la meilleure voie. Jusqu'à lundi dernier, on s'imaginait que lord Derby tenait la Chambre entre ses dix doigts et que, s'il décidait que le bill devait être rejeté, rejeté serait le bill ; que malgré la résistance offerte à sa volonté par des hommes tels que lord Salisbury, lord Carnavon ou le duc de Richmond, des hommes qui savent se tenir debout, les subalternes, dans les rangs de la noblesse conservatrice, se mettraient, en fin de compte, à la disposition de leur chef de file... Ces hommes ont donné à entendre que, si un jour une collision devient inévitable entre la nation et l'ordre nobiliaire auquel ils appartiennent, l'époque de cette collision ne sera pas devancée par une soumission dangereuse aux conseils téméraires de qui que ce soit."

Le *Saturday Review* dit également que la Chambre des lords s'est élevée aux yeux de la nation par le consentement qu'elle a donné à une mesure si contraire à ce système de privilèges auquel elle doit les prérogatives exclusives dont elle jouit à si injuste titre. Le vote de la majorité a dû faire un sensible plaisir à beaucoup de ceux qui, par leur position et l'attitude qu'ils ont été forcés de prendre, ont voté avec la minorité. "En effet, dit notre confrère, où en serions-nous aujourd'hui si les lords s'étaient laissé séduire par l'éloquence qu'ils ont tant admirée ? Il est permis de dire, sans exagération, que Leurs Seigneuries auraient perdu dans l'estime publique beaucoup plus même qu'elle n'ont gagné ....Le bill est maintenant hors de tout danger, et tout le monde se réjouira de ce que les deux Chambres législatives n'ont pas été appelées à se heurter lorsqu'il était évident que le choc devait être fatal à l'une d'elles. Cependant, malgré ce qui vient de se passer, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les pairs sont parfaitement inutiles comme législateurs. Ils ne peuvent qu'entraver, mais non arrêter la marche des événements, et, quant aux pairs spirituels, ils étaient trop intéressés dans la partie, sous le point de vue "commercial," pour que leur opinion, quoique exprimée d'après les plus strictes règles de la rhétorique, ait eu d'autre influence que celle d'ajouter au total de la minorité. Le *Saturday Review* termine son article en rendant hommage à la fermeté et au courage qu'il a fallu à l'évêque de Saint-David pour voter à l'encontre de tout le banc épiscopal, en faveur d'un projet sacrilége.—*International.*

◆

Le discours de Chalons.

Il est difficile de ne pas donner une signification belliqueuse aux paroles de l'Empereur. Le temps, le lieu, les souvenirs invoqués, tout s'y prête. Si nous voulions rappeler les anniversaires de nos victoires, nous en aurions pour tous les jours de l'année. Voilà dix ans que la bataille de Solferino a eu lieu, et c'est la première fois qu'on en parle de cette façon.

Quand l'attention de l'Europe est surexcitée comme elle l'est en ce moment, qu'une aussi vive inquiétude plane sur toutes les questions, le souverain d'une grande nation comme la France ne jette pas ses paroles au vent et se garde de prononcer ces mots équivoques. On parle de guerre aux soldats, surtout quand on prévoit un prochain appel à leur courage.

Pourquoi, d'ailleurs, l'Empereur aurait-il fait ce discours, ou aurait permis que les journaux recueillissent ses paroles? Est-ce pour détourner les préoccupations qui se portent sur la politique intérieure? Le bruit du tambour fait tourner la tête aux enfants et leur fait oublier leurs querelles, sans qu'ils sachent encore si le tambour annonce la guerre ou la parade. Mais les circonstances sont trop graves pour qu'on donne du discours cette explication puérile. D'ailleurs, il y a d'autres faits qui concordent et se trouvent éclairés d'un jour nouveau : les voyages mystérieux de M. Conti à Florence, et de M. de Metternich à Gastein, le différend franco-belge, qui s'éternise, cette nouvelle d'un grand complot révolutionnaire qui aurait étendu son règne sur toute l'Europe, et aurait besoin que le fer en tranche les mailles, l'impasse où se trouve l'Italie, et à laquelle les plus modérés ne voient pas d'issue : toutes ces circonstances font redouter les décisions violentes.

Mais la guerre serait une résolution, elle ne serait pas une solution.

En Italie, elle servirait de dérivatif à la révolution et fournirait au Gouvernement beaucoup de procédés arbitraires pour se débarrasser des difficultés. Mais, pour que la guerre puisse orienter les passions populaires et ramener les factions à l'unité, encore faut-il leur présenter un grand but : or ce but manque à l'Italie. Le Trentin, qu'elle désire, ne vaut pas les risques et les frais d'une guerre. Rome, qu'elle demande, ne peut lui être donnée.

En France, le danger serait encor plus grave. On ferait usage de la nouvelle loi militaire, dont on n'a pas encore essayé le mécanisme. Les troupes iraient à la frontière, la garde nationale mobile resterait pour veiller à la sécurité intérieure. Or, ces corps de fraîche création, dont l'esprit est encore inconnu, sont une mauvaise défense pour réprimer des désordres qui exigent ordinairement, dans les forces qu'on leur oppose, une obéissance endurcie. La Révolution, si elle voulait agiter le pays, trouverait des circonstances favorables, et il serait imprudent de lui laisser le champ libre.

Mais, après tout, pourquoi s'épuiser en vaines conjectures ? Lettre à M. de Mackau, qui peut être démentie d'un jour à l'autre par un ministère nouveau et un programme libéral, discours aux soldats sur la guerre, qui aura peut-être demain, pour pendant, un discours à Beauvais sur les avantages de la paix et les progrès par l'industrie, ce sont des jeux auxquels certains gouvernements personnels se plaisent. Ils jettent de temps en temps à l'opinion publique des paroles qui la déroutent, la divisent, et à la solution desquelles elle s'acharne. —*International.*

◆

Les nouveaux points noirs.

Les élections sont terminées en France ; le Corps législatif est convoqué : dans un mois, il sera constitué. La lacune qui existait dans les institutions de l'Empire français est comblée, et voici que déjà on reparle de difficultés extérieures.

C'est, en premier lieu, de l'affaire, nous ferions mieux de dire du conflit franco-belge, qu'on se préoccupe. Il faut le connaître : à cet égard, les alarmes sont grandes et légitimes ; il paraît que Français et Belges sont dans l'impossibilité de s'entendre ; cette fameuse commission mixte, dont on attendait une solution d'autant plus prompte que les bases de l'arrangement avaient, disait-on, été convenues n'aboutit pas, n'aboutira pas. On annonce une prochaine réunion, qui sera la dernière. Il est probable même qu'à l'heure où ces lignes seront publiées, l'impuissance de la commission sera constatée par procès-verbal.

Voilà donc un premier point noir qui apparaît à l'horizon.

Est-il le seul ?

On disait, il y a deux mois : "Vous verrez après les élections." Les élections sont terminées, et voilà que tout s'embrouille et que la crise semble commencer.

On a voulu ajourner les solutions, laisser dormir les questions. Qu'est-il arrivé ? Elles sont devenues insolubles. Le mal a fait des progrès, il s'est aggravé, et aujourd'hui il faut se résigner à l'opération finale.

On s'est efforcé de ne pas voir l'entente de la Prusse avec la Russie, sa puissante voisine, ces deux dernières ont semblé, à leur tour, ne pas vouloir s'apercevoir des efforts tentés dans ces derniers temps, en vue de réunir dans une alliance les forces de la France, de l'Italie et de l'Autriche ; mais le moment est venu de s'expliquer sur ces intrigues diplomatiques, de se demander réciproquement compte de ces négotiations, des projets en vue desquels elles ont lieu.

De là une difficulté nouvelle et sérieuse dont les conséquences vont se développer sous nos yeux ; car, d'après nos renseignements, nous allons entrer dans la phase active des pourparlers entre les représentants des grandes chancelleries.

La question du moins se dessine nettement avec son cortège de conflits européens.

En vain on s'est efforcé de n'y voir qu'un problème allemand. La question est plus générale et mérite qu'on l'envisage de plus haut.

Si la question de savoir jusqu'à quel point le traité de Prague est violé par la Prusse n'intéressait que l'Allemagne, il faudrait admettre alors que l'Europe est désintéressée dans la plupart des problèmes qui l'agitent depuis si longtemps.

De quel droit interdirait-on à l'empire des Czars d'envahir la Turquie, de se précipiter sur cette proie tant enviée, de pénétrer en Autriche, d'y soulever les populations slaves et de s'annexer les provinces où cet élément les domine ? Il ne suffit pas de poser une théorie politique ; il faut voir où elle conduit. La doctrine du désintéressement de l'Europe dans la question du Mein mène droit à l'omnipotence de la Russie en Europe.

Mais, dira-t-on, il y aurait dans les tentatives de la Russie un *casus belli* fondé sur les résistances des deux empires avec lesquels il entrerait en lutte ; si les Etats-Unis consentent à se laisser annexer par la Prusse, en vertu de quel droit la France s'y opposerait-elle ?

Ici, nous rencontrons l'intérêt de la France, celui de l'Europe et le respect absolu dû aux traités, autrement dit l'intérêt particulier de la France et l'intérêt général.

Ce double intérêt, la France ne manquera pas de l'invoquer le jour où la Prusse, voulant donner un corps à ses rêves d'ambition, franchira les limites que lui a assignées le traité de Prague.

Et ce qui rend la difficulté insoluble autrement que par la guerre, c'est que, sur ce point, Paris et Berlin sont absolument en désaccord.

Attendons-nous donc à quelque éclat prochain.

Le prompt départ de M. Conti pour Florence, la convocation du corps législatif en vue d'une vérification de pouvoirs nécessaires pour constituer cette assemblée et l'avoir sous la main en cas d'événements graves, sont déjà des indices. Nul doute que nous n'assistions bientôt à quelque brusque dénouement.

Distribution des Prix.

COUVENT DE ST. ALEXANDRE.

Les examens du Couvent de St. Alexandre, comté d'Iberville, ont eu lieu à la fin de la semaine dernière. Cette belle paroisse doit à la générosité de son digne Curé, le Revd. Messire Désorcy, l'avantage de posséder une maison d'éducation qui promet beaucoup pour l'avenir, comme l'a prouvé la démonstration dont nous voulons dire un mot.

La salle des séances avait été décorée avec goût. Une foule nombreuse occupait toutes les avenues. Nous avons remarqué avec plaisir la présence de M. le Grand Vicaire Crevier, curé de Ste. Marie, de M. H. Moreau, chanoine de la Cathédrale de Montréal, de M. Aubry, curé de St. Jean, de plusieurs autres prêtres et ecclésiastiques, et d'un grand nombre de personnes instruites des paroisses circonvoisines.

Il serait inutile de parler longuement des progrès des élèves des différentes classes, car ils sont le fruit d'une année de travail et le résultat toujours attendu des efforts des bonnes Sœurs de la Présentation. Nous avons écouté avec satisfaction les réponses promptes et intelligentes faites aux nombreuses questions proposées à ces enfants. Entre les matières, de jeunes élèves sont venues débiter avec candeur de jolies fables.

La séance de l'avant-midi s'est terminée par quelques paroles d'encouragement et de félicitation adressées par le Vénérable Messire Crevier qui sait si bien apprécier la belle cause de l'éducation chrétienne.

Après le dîner, les cours supérieurs ont continué à démontrer à l'assemblée ce que les cours inférieurs avaient si bien commencé à mettre en évidence.

Nous avons réellement été surpris de la grande part que l'on fait à l'anglais dans cet établissement, et bien plus encore de la facilité avec laquelle les élèves s'expriment dans cette langue. La lecture et la traduction d'auteurs assez difficiles, nous ont paru très bien.

La partie française n'a pas excité moins d'admiration. Outre les matières bien possédées, nous avons entendu et goûté plusieurs pièces de poésie.

Les faits et les mots des plus grands hommes par rapport au travail, ont été rapportés avec esprit et humeur par plusieurs demoiselles pour convaincre et convertir deux jeunes compagnes paresseuses. Ces deux enfants ont passé un mauvais quart d'heure sous le coup d'épigrammes mordantes et satiriques auxquelles pourtant elles ripostaient avec un feu roulant de bons mots et de fines reparties.

Les Dames présentes ont eu à examiner les ouvrages manuels des élèves de l'institution. Elles ont félicité ces enfants de leurs beaux et utiles ouvrages de tricot, de couture et de broderie. Plusieurs de ces élèves avaient un travail considérable.

Une conversation sur la vie et les vertus de la vénérable Mère Rivier, fondatrice de la Congrégation de la Présentation de Marie, eut ensuite lieu.

De jeunes élèves arrivent sur le théâtre où elles trouvent une compagne de dernière année qui s'amuse à étudier la géographie dans un atlas. Tout aussitôt la conversation s'engage et l'on parcourt successivement plusieurs pays, et l'on arrive enfin à la France. Après avoir visité la Normandie et la Bretagne, patrie de nos ancêtres, l'on tombe sur le Bourg St. Audéol, Diocèse de Riviers, département de l'Ardèche où l'on trouve la maison mère de la Présentation. Toutes joyeuses, les jeunes enfants font question sur question à leur grande amie, sur la vénérable fondatrice de l'Institut de leurs chères maîtresses. Celle-ci s'empresse de les satisfaire et leur fait connaître le lieu de la naissance, la jeunesse, les œuvres et la mort de la mère Rivier, décédée en 1828. Puis voilà qu'au milieu de l'entrain qu'elles apportent à s'entretenir d'un si heureux sujet, des voix célestes se font entendre et chantent un cantique auquel elles prêtent une grande attention. Le cantique fini, on voit entrer des personnages allégoriques vêtus de blanc, portant des couronnes sur la tête, des bandelières de différentes couleurs, et parsemées d'or passées sur l'épaule gauche et arrêtées sous le bras droit, et ayant chacun à la main un petit étendard sur lequel est écrit le nom de la vertu que chacun représente. Alors chaque vertu parle et raconte les actes héroïques que la vénérable mère Rivier a pratiqués à son honneur. Les élèves remercient bien cordialement, s'engagent à travailler à imiter de si beaux exemples, et pour preuve de leur sincérité elles font généreusement le sacrifice de leurs prix pour aider à défrayer les dépenses du procès de Béatification qui se poursuit actuellement à Rome en faveur de la vénérable mère Rivier. La déclamation n'a rien laissé à désirer, tant sous le rapport du geste que sous le rapport naturel des tons.

Immédiatement après la distribution des prix une élève fit une touchante adresse de remerciements et d'adieux.

Monsieur le curé de St. Alexandre prit la parole et exprima son contentement aux élèves pour leur assiduité et leur application aux leçons de leurs pieuses et dévouées maîtresses, auxquelles il paya un juste tribut de reconnaissance au nom de ses bons paroissiens. Il remercia ensuite le vénérable monsieur le Grand Vicaire Crevier, M. le Chanoine Moreau et les autres messieurs présents pour leur bienveillance envers le Couvent de St. Alexandre.

Monsieur le Chanoine Moreau ne voulut pas passer sous silence le plaisir qu'il avait goûté, la satisfaction qu'il avait éprouvée en assistant à l'examen du Couvent de St. Alexandre. Il parla d'abord aux parents en termes heureux et bien sentis, de l'importance et du grand bienfait d'une éducation et d'une instruction si chrétienne et si bien appropriées à nos besoins ; puis il fit sentir tout ce que Monsieur Désorcy avait fait de bien à la jeune paroisse dont il est le premier curé, en la dotant d'un si bel établissement, et il s'adressa enfin aux élèves. Après les avoir complimentées sur leur bonne tenue, sur leurs succès et sur le généreux sacrifice qu'elles avaient fait de leur récompenses pour la cause de la Vénérable Mère Rivier, il ajouta : « J'ai déjà assisté à bien des examens dans ma vie ; j'ai sans doute trouvé dans plusieurs maisons beaucoup plus de brillant et d'éclat; mais je vous déclare que je n'ai jamais rencontré encore autant de naturel et d'aimable simplicité de tenue et d'expression que dans cette maison,—et je vous en exprime ma haute satisfaction. » Il engagea ensuite à persévérer dans ce bon esprit, qui est celui de tous les pensionnats dirigé par les Sœurs de la Présentation de Marie. Il ne manqua pas non plus de reconnaître au nom de tous, les efforts intelligents et constants des bonnes Religieuses à maintenir dans la maison de St. Alexandre, ce trait caractéristique de la Congrégation de la Vénérable Mère Rivier : la simplicité chrétienne et religieuse.

Tel est le rapport des agréables séances de l'examen du Couvent de St. Alexandre, qui compte à peine trois ans d'existence.

COUVENT DE ST. LAURENT.

Nous avons eu le plaisir d'assister, jeudi dernier, à la distribution des prix du Couvent de St. Laurent et nous n'avons pas regretté notre voyage ; car c'est toujours avec joie que nous sommes témoin des progrès que nous remarquons dans l'éducation donnée aux demoiselles, comme dans le Couvent dirigé par les RR. Sœurs de Ste. Croix.

Ce pensionnat est maintenant au premier rang des maisons d'éducation en Canada et sous tous les rapports.

Le Couvent est bâti près de l'Eglise et occupe un site des plus agréables, retiré du chemin public, et caché derrière le jardin, entouré d'arbres, il ressemble à un nid où l'on peut vivre tranquille, loin des distractions intempestives, et se livrer au travail. Le comfort y règne dans toute sa plénitude : appartements spacieux, salles bien aérées, lieux de promenade beaux et en grand nombre ; enfin, cette maison a tout ce qu'il faut pour développer en même temps que l'intelligence, les forces du corps et augmenter la solidité du tempérament de celles qui l'habitent.

L'instruction y est sous toutes les formes. La broderie, la musique, le dessin, la couture marchent de front à côté des sciences. Tous les spectateurs étaient étonnés de voir qu'il y avait jusqu'aux jeunes élèves de dix à douze ans qui excellaient dans les ouvrages de tous genres et y mettaient le fini et la délicatesse à perfection.

Après l'examen des différents morceaux de travail, la séance commença. Il était 9½ heures. Les salles regorgeaient d'une foule compacte, attirée qu'elle est tous les ans par la beauté, l'intérêt et le charme des séances qui y sont données annuellement.

Le programme s'ouvrit par le chant du Bivouac, magnifique duo exécuté par des demoiselles dont nous n'avons malheureusement pas les noms à la mémoire. Les morceaux de musique les plus remarqués et les plus applaudis ont été ceux de Mlles. Délima Larose, Girard, Deguise, Valade, E. Joyal, M. Ward. Nous ne connaissons pas le professeur de musique de ce couvent ; mais il doit être d'une habileté bien rare, et doit avoir une excellente méthode pour obtenir ce cachet de perfection que les élèves ont montré dans leur exécution.

La littérature et la musique se partageait la séance. Plusieurs compositions ont été lues à la satisfaction pleine et entière de tous les auditeurs. Des dialogues anglais et français ont été récités avec un naturel, une aisance que nous avons beaucoup aimé à noter. Rien ne manquait à ces jeunes actrices, élégance de style, tournure habile d'expression, flexibilité de voix, pureté de diction, assurance et fermeté dans la déclamation. Pour notre part nous n'avons pas été surpris de toutes ces choses, car nous savions qu'il n'en pouvait être autrement, sous la sage et intelligente direction des R. R. Sœurs de Ste. Croix. Les prix de sagesse et de piété ont été remportés par Delle. Cordalia Larose et par deux autres demoiselles dont les noms nous échappent. C'est une véritable bonne fortune pour le Canada de compter parmi ses premières maisons d'éducation, le couvent de St. Laurent où l'instruction est donnée à des charges qui sont loin d'être écrasante. Il faut que ces bonnes soeurs trouvent leur rémunération dans le plaisir qu'elles ont de faire des élèves d'une brillante éducation. Espérons que ce couvent continuera, comme par le passé, à cultiver, chez les élèves les belles facultés de l'âme qu'il formera leur jugement, développera leur intelligence, ornera leur mémoire, donnera plus de force à leur volonté, enrichira leur esprit et donnera plus de bonté s'il est possible à leur coeur.

L. L. M.

◆

Le Sud et le 4 Juillet.

La fête de l'Indépendance n'a été célébrée dans les Etats de l'extrême Sud, et même à Washington, que par les nègres. En Louisiane, notamment, l'anniversaire du 4 juillet a passé à peu près inaperçu. En vérité, on dirait que le retour de cette date cause aux esprits une impression douloureuse, éveillé en eux des souvenirs dont ils souffrent, en les contraignant à un rapprochement pénible : celui du passé et celui du présent. Nous lisons dans l'*Epoque* de la Nouvelle Orléans :

« Quand on relit l'œuvre de Jefferson, force vous est de reconnaître que les Etats-Unis, qui avaient marché si vite, d'un pas si assuré sur le chemin de la civilisation, ont retrogardé.

« Parcourez la Déclaration, étudiez l'éloquent acte d'accusation qui y est contenu, et vous verrez qu'en 1869, le peuple subit les mêmes maux, la même oppression qu'au temps de George III.

« Aujourd'hui, comme alors, on entretient, en temps de paix, des armées permanentes, destinées à servir des projets politiques coupables ; —l'autorité militaire est supérieure à l'autorité civile ;—les taxes nous écrasent ; nos chartes nous sont enlevées ;—nos législatures sont fermées violemment ; on exite dans notre sein des insurrectians domestiques. Quant au droit de représentation, si on nous l'accorde,—nous parlons du Sud, c'est à la condition d'abdications réputées ruineuses, flétrissantes.

« Toutes nos libertés, chèrement conquises, on nous les enlevées une à une ;—et, aveu triste à faire, ce vol à main armée, a été consommé cette foi par des citoyens américains, par des frères en république. La célébration du 4 juillet au Sud serait considérée —maintenant —comme une ironie cruelle. La Déclaration d'Indépendance n'est plus guère lue qu'à cause de son mérite littéraire, que comme page saillante d'une histoire déjà bien éloignée. Quant aux conquêtes qu'elle a opérées elles ont à peu près toute disparu pour nous. Georges III se rit toujours des plaintes du peuple.

« M. Grant, le plus pâle des présidents que l'Union américaine ait comptés jusqu'ici—puisse-t-il ne pas être le plus coupable !— M. Grant n'a rien fait pour réveiller la tradition endormie, pour réchauffer l'enthousiasme presque éteint, et, cette année encore, les populations du Sud qui ne veulent point jouer une plate comédie de patriotisme, n'ont pas célébré le grand aniversaire. Le Sud laisse les réjouissances aux militaires, aux uniformes ; ceux-là tiennent le haut du pavé. Partout ils étalent insolemment leur supériorité ; c'est pour eux, c'est pour leur glorification, qu'ont été immolés les héros de notre première révolution et de la guerre et de la secession. Qu'ils s'attablent, qu'ils entrechoquent leur vers, que leur laide ivresse croisse l'injure à l'adresse du Sud, qu'il fasse ripaille ; cela s'entend. Bon appétit, messieurs !

« Quant à nous, nous ne nous mêlons pas à la fête ; nous regardons passer le Quatre Juillet comme une vision, comme un fantôme »

◆

Parti de Labour pour la Division Montarville.

Samedi, le 10 courant, a eu lieu à St. Hubert, l'assemblée des Délégués des Sociétés d'Agriculture de la Division Montarville, représentant les quatre Sociétés d'Agriculture des Comtés de Verchères, Laprairie et Chambly. Les Présidents, vice-présidents et secrétaires des différentes sociétés étaient présents, à l'exception cependant de M. L. H. Massue, Président de la Société d'Agriculture du Comté de Verchères no. 1 et de M. Ls. Laramée, vice-Président de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, qui, malheureusement, n'ont pu y assister.

Sur proposition de M. Clovis Malo, président de la société d'Agriculture du comté de Verchères no. 2, secondé par M. Alfred Williams, président de la société d'agriculture du comté de Chambly,

Que M. C. Monchamp, président de la société d'agriculture du comté de Laprairie, soit nommé président de l'assemblée des Délégués et M. B. Benoit, M. P., secrétaire—Adopté.

Les charrues offertes en prix par les représentants de la Division Montarville, furent acceptes avec enthousiasme.

La proposition du Parti de Labour fut emportée d'emblée.

Les Délégués votèrent une somme de $300 pour être données en prix, etc.

Le coût total du Parti de Labour de la Division Montarville, y compris les huit charrues, données par les représentants, s'élèvera au-dessus de $500.

En avant les laboureurs de la Division Montarville.

◆

NOTES LOCALES.

ADMISSION AU BARREAU. — Messieurs Omer McMahon, de Ste. Rose, Alfred Robson, de Ste. Scholastique, Alexis Dessaint, de Kamouraska, Léopold Laflamme, de Montréal, Paul DeCazes, de St. Hyacinthe, William John Watts de Drummondville, M. Huot de St. Hyacinthe, et Joseph E. Beaupré, de Ste. Julienne comté de Montcalm, A. T. Bernier, ex-rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, ont été admis hier à la pratique de la profession d'avocat, après avoir subi un examen qui leur fait bonneur.

COURSE AUX VÉLOCIPÈDES.—Il y a eu dimanche après-midi une course entre MM. Duquette de Québec, et Paquette de cette ville, au rond du village St. Jean Baptiste. Le mille a été parcouru en 3 minutes et 18 secondes. Il y avait plus de 6000 personnes présentes et on peut juger de l'intérêt que portait la foule aux diverses phases de la course. M. Paquette est resté vainqueur.

COUR DE POLICE. 12.—Mary Ann Simpson, assault et batterie $1 et les frais ou 10 jours de prison.

Robert Wiggers, assaut et batterie $1 et les frais.

Marie Rose D Villemaire, larcin. 2 mois de prison oux travaux forcés.

Peter McEvoy, ivre, $1 ou dix jours de prison.

Pierre Blaise, ivre déchargé.

COUR DU RECORDER.—50 prisonniers furent traduits devant cette cour.

Alphonse Vallée, assaut sur un jeune homme, $2.50 ou 15 jours de prison.

Thomas George Todd pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses sans licence $50 et les frais ou 3 mois de prison.

Célina Demers, Catherine Skattles et Bridget Cassidy, pour avoir flâné à une heure indue, comme prostituées ; $5 ou 1 mois de prison.

Julie Girard, ivresse, $5 ou un mois de prison.

Jacob Guernon, assaut sur Elmire Roussier $9 ou 1 mois de prison.

Henry Sware et Philippe Johnson pour avoir ceuilli des fleurs dans le Jardin Viger, $2.50 ou 15 jours de prison.

Robert Moore, même offense, $1 ou 8 jours de prison.

C. Oqyenheiner, pour avoir ouvert son magasin de tabac le dimanche, $3 ou 15 jours de prison.

Plusieurs causes d'auberges remises à demain.

VENTE.— Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la grande vente sans réserve de meubles de Jacques et Hay, des Pianos en bois de Rose de grande valeur, etc, etc., pour être faite par Devany et Cie aujourd'hui, cette après-midi à 2 heures et ce soir à 7 heures, à leurs salles, no. 139 Grande rue St. Jacques. On peut dès maintenant voir l'assortiment qui est aussi complet que varié, comprenant quelques articles de grand prix. Les pianos viennent des meilleures fabriques et sont réputés des instruments de première classe. Comme la saison pour ces ventes est déjà avancée, on aura de grandes chances.

GARE AUX COQUERELLES.—Nous apprenons que Madame Doucet, no. 482, rue Craig, vient de recevoir directement de Paris, de l'insecticide-vicat dont elle garantit l'efficacité, et pour 25 centins on peut se débarrasser de ces insectes nuisibles. Cette poudre ne fait tort à aucun meuble non plus qu'à la santé.

Madame Doucet informe les personnes qui l'ont encouragé jusqu'à présent, qu'elle est prête, comme fleuriste à leur fournir à demande des bouquets de toute variété à des prix réduits, et cela en tout temps.

BONNE NOUVELLE.—29000 lbs de tabac en palette à 4 cts, valeur 8 cts, ou 26 cents par livre, 17,000 pieds de kid et veau rouge à 13 cts par pied, et 8,000 livres de vache fendue à 20 cts par livre, valeur 20 et 30 cts. Chaussures, 35cts à $1.90. Venez examiner. E. Augers, 418 et 420, rue Notre-Dame, près de la rue St. Pierre.

◆

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

LE VAPEUR « CLYDE ».—Ce bateau, propriété de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, a subi des améliorations considérables qui en font un vaisseau de première classe et qui offre tout le bien-être que le touriste aime à trouver dans les excursions.

Le *Clyde* ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de la table et celui du confort que sous celui de la politesse et de la complaisance de ses officiers et autres employés ; il a donc droit à tous égards à l'encouragement du public.

Les personnes qui ont eu la bonne fortune de prendre passage à bord de ce charmant vaisseau en font les plus grands éloges. Samedi dernier les passagers du *Clyde* ont présenté au capitaine Lecours une adresse dont voici la teneur :

AU CAPITAINE H. LECOURS, commandant le vapeur *Clyde*,

Monsieur,

Nous prenons l'occasion de notre passage à bord du bateau que vous commandez pour vous remercier de la courtoisie et des égards dont vous faites preuve envers les passagers de votre vaisseau et aussi pour vous féliciter de la manière habile avec laquelle vous remplissez les devoirs de votre position, à la satisfaction du public.

Nous aimons, en même temps, à témoigner notre satisfaction au comptable, M. J. F. Moran et autres employés de votre vaisseau, pour la politesse et la complaisance qu'ils mettent dans leurs rapports avec les passagers du vapeur *Clyde*.

Nous espérons encore que la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent continuera à trouver des avantages en tenant une ligne régulière dans le bas du fleuve et nous sommes convaincus que le public saura apprécier les services qui lui ont été rendus par l'établissement de cette ligne en lui accordant l'encouragement qui lui est dû à tous égards.

S. X. Simon, M. P. ; C. G. Mott, C. R. ; Le Col. L. A. Casault ; Dr. J. Hamel ; P. H. Cimon, Shérif, D. S. ; Thos. C. Duplessis ; G. A. L. Wood ; J. C. Demeules ; A. P. Pierre Dannais, Préf. 2e Div. Charlevoix ; Hyppolyte Brassard, marchand ; Capitaine A. G. Dufour ; J. Audit ; Pierre Dechêne ; L. N. Demeules ; Israel Dufour ; Ambroise Guay ; C. A. P. Pelletier, M. P. ; G. Tremblay, Ptre. ; Dr. Catellier, Wm. E. Duggan, Greffier de la couronne ; Ed. de Sales Laterrière, C. Demeules, Frs. Bourgoin, marchand ; William Black ; C. H. Cimon, avocat ; Geo. Warren, marchand ; François Lajoie, Geo. Bouliarne, Louis Gauthier, Elie Roy, William Black, et un grand nombre d'autres.

RÉPONSE.

Messieurs,

Je vous suis reconnaissant de la flatteuse adresse que vous avez bien voulu me présenter, et suis charmé de voir que les personnes qui prennent passage sur le vapeur "Clyde" éprouvent le confort que le personnel de ce bateau s'efforce de leur procurer.

Je vous remercie des compliments que vous voulez bien me faire, ainsi qu'à M. Moran et aux employés du vaisseau dont le commandement m'a été confié.

Soyez assurés, Messieurs, que la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent tiendra une ligne régulière dans le bas du fleuve, tant que le public voudra bien continuer à favoriser cette ligne de son patronage.—*Communiqué.*

AVIS SPECIAUX.

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS,

ST. JEAN, N.-B.

Ne vaudrait-il pas mieux doter notre jeunesse de fortes constitutions, et faire croître le corps avec l'intelligence? Les enfants dont le développement de l'intelligence est trop rapide proportionnellement à celui du corps, malgré tout le soin que peuvent apporter des parents judicieux, sont généralement les victimes d'une mort prématurée. Quelle en est la raison? Simplement parce que les fonctions du corps sont impuissantes à combler le vide considérable qui se fait dans le cerveau, par suite de la trop grande activité de l'intelligence. Le Sirop Composé de Fellow est préparé de façon à porter le principe vital directement au cerveau, pendant qu'il est d'un puissant secours au développement de la vigueur et de la force du corps.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix, $1.50 la bouteille ou 6 pour $7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste,
St. Jean, N.-B

FRANCIS CUNDILL & CIE,
Agents en Gros,

187—a Rc E ds 31, Rue Lemoine, Montreal

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE

COMMERCIAL UNION

Bureau principal—19 et 20, Cornhill, Londres, Angleterre.

BUREAU DE LA SUCCURSALE, 385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

CAPITAL ...$12,500,000 ou £2,500,000 Sterling.
FONDS DÉPOSÉS EN CANADA.... $500,000.

Departement contre le Feu.

Assurance accordée sur les effets de Ménage et les Articles de Commerce à des Taux modérés.

Departement sur la Vie.

Le succès de ce département est sans précédent, si que, après avoir payé les pertes et dépenses, il est resté entre les mains des Syndics 90 par CENT des primes reçues.

MORLAND, WATSON & CIE.,
Agents généraux pour le Canada

FREDERICK COLE, Secrétaire.

A. Tellier, Sous-Agent.
Montréal, 15 juin & c 1868—233 a

Le Restaurateur des Cheveux Amélioré de Mme. S. A. Allan.

LE FAVORI DES COIFFEURS.

NOUVEAU STYLE

Par l'usage d'UNE BOUTEILLE les cheveux gris ou dépérissant reprennent la couleur et la beauté de leur jeunesse et en s'en servant pour la première fois, la chevelure devient d'un lustre magnifique. Il fait pousser les cheveux sur les têtes chauves.

Il leur donne une luxuriante croissance. Il arrête immédiatement les cheveux qui tombent. Vendu par tous les Droguistes. Prix: UNE PIASTRE.

Fabriqué par S. R. VAN DUZZER & CIE,
Droguistes en Gros,
Rue Barclay, et 40, Place Park, New-York,
266, High Holborn Londres, Angleterre.
15 déc—c a

COMMERCE.

Bureau de *La Minerve*
Montréal, 12 Juillet 1869.

Temps beau.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien 242, Rue Notre-Dame, le 12 Juillet 1869 :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
63°	73°	72°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*.

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
82	59	70o 5

MARCHES MONETAIRES.

Greenbacks achetés de 72¼ à 73
Vendus 00 à 73¼
Pour argent achetés de 75¾ à 76
Change sur New-York vendu 00 à 73¼
Traites d'or, ¼ à ½ d'esct
Billets de la Banque du Haut-Canada achetés à 50 à 00.
Billets de la Banque Royale Canadienne achetés à 96½.
Argent acheté de 4¼ à 4½ ; vendu de 0 à 4.
Change sterling à 10
Or ouvert à 136¼, fermé à 136¼

L. MARCHAND ET FILS,
Courtiers, coin des rues St. Jacques et St. Frs.-Xavier.

COTE DES FONDS.

BANQUES.	Mont. des Parts.	Payés.	Dividende derniers 6 mois.	Fermés Prix.
Montréal...	$200	tout	6 par cent.	158½ @ 159½
A n Bri. B.N.	£50 stg	do	3 do	103½ @ 104½
Cité	80	do	4 do	98½ @ 99
Peuple	50	do	4 do	108½ @ —
Molson	50	do	4 do	108½ @ 110
Ontario	40	do	4 do	94½ @ 95½
Toronto	100	do	4 do	120 @ —
Québec	100	do	3½ do	100 @ —
Nationale	50	do	4 do	106½ @ 107½
Gore	40	do	aucun	38 @ 39½
Jac. Cartier	50	do	4 do	107 @ 107½
Towns. Est.	50	do	4 do	97½ @ 100
March du C.	$100	do	4 do	104½ @ 105
Union	100	do	4 do	103½ @ —
Des Artis...	50	do	4 do	91½ @ 92½
B. R. du Ca.	50	do	4 do	47½ @ 50
C B of Com.	50	do	4 do	100 @ —
C. DE FER.				
G T du C...	£100stg	tout	aucun	15½ @ 16½
At & St Lat.	100	do	do	....
G W du C...	32	do	2 par cent	13 @ 14
Chp & St L.	200	do	aucun	10½ @ —
Do préférnt.	$200	do	aucun	82 @ 84
MINES.				
Mont N C...	4	c p c	....	2 95 @ 3.00
Cuiv Huron Bay	4	12 cts	25 par cent	35 @ 40
Arg & Cuiv L Huron..	5	102 cts	....	....
Québec & L. Supérieur.	8	$ 4 10	....	....
DIFFÉ COM.				
C Télég M..	40	tout	5 par cent.	Liv fermés
C Gaz Cité	40	do	4 do	136½ @ —
C Urbain C.	40	do	5 do	110½ @ 111½
C Richelieu.	100	do	5	121 @ 123
Cie Nav C.	100	do	20 p.c. 12m	99½ @ 100½
M Elévat M.	100	do	5 p.c. 6m	102 @ 103
Cie B Col V.	£50 stg	80 p c	2½p.c. 12m	50 @ 60
C Glass Co	100	tout	aucun	— @ —
St Lawrence Glass Co..	$100	—	6 p.c.	50 @ 90

BONS.	Fermés. Prix
Bons de la Puissance 6 ₩ cent	107 @ 107½
Gouvernement 5 ₩ cent stg	91 @ 93
Gouvernement 5 ₩ cent et	91 @ —
Gouvernement 6 ₩ cent et	107½ @ 108½
Gouvernement 6 ₩ cent 1878 stg	102½ @ —
Aqueduc de Montréal, 6 ₩ c. dû 1878	96½ @ 97
Bons, Cité de Montréal 6 ₩ cent	96½ @ 97
Bons 7 0/0 consolidés	108 @ 110
Hâvre de Montréal, 6½ ₩ ct, dus en 1883	102½ @ 103
Cité de Québec 6 ₩ cent	89 @ 90
Cité de Toronto 6 ₩ cent 1880	87½ @ 92½
Cité d'Ottawa, 6 ₩ cent 1880	95 @ 96
Chemin de Fer Champlain, 6 ₩ cent	70 @ —
Débentures de Comté	— @ —

CHANGE.	
Banque de Londres, 60 jours	109½ @ 109½
Privés do do	108 @ 109
Privés avec documents	107½ @ 108½
Banque de New-York	26 @ 26½
Privés do	26½ @ 27
Traites en Or do	½ d'esc à pair
Argent	4 @ 4½
Or de New-York, 5 p. m	135¾

PRENTICE & McDOUGALL,
Courtiers et Agents,
No. 60, rue St. François-Xavier.
Montréal, 12 Juillet 1869.

MARCHE EN GROS.—10 Juillet.

Le marché aux farines est tranquille cet avant-midi,—les prix sont irréguliers pour la farine forte. Reçu ce matin : par le Grand Tronc, 2,157 quarts ; aucune recette du Canal Lachine.

FARINE ₩ quart de 196 lbs.—Super Extra, 0,00 à $0.00; extra, $5.25 à $5.30 ; de goût, $5.00 à $5.10, Superfine blé du Canada $5.25 à $5.35; forte do, $5.30 à $5.50; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), $0.00 à $5.50; marque de la cité superfin blé de l'Ouest, de $0.00 à $5.50; superfine du Canada No 2, $4.75 à $5.00; fine, $4.50 à $4.60; moyenne, $4.10 à $4.30; recoupes, $3.25 à $3.40; farine en sac du H C $2.40 à $2.45 par 100 lb. Marques de la Cité $2.55 à $2.60.

FARINE D'AVOINE ₩ qrts de 200 lbs.—De $5.75 à 0.00.

BLÉ ₩ mts de 60 lbs.—H C du printemps, $1.12½ à $1.13½; No. 2 Etats de l'Ouest $0.90 à $1.15.

POIS ₩ 60 lbs.—Nominal à 82½.

BLÉ-D'INDE ₩ minots de 56 lbs.—Nouveau mêlé de l'Ouest à 65 à 70c ; vieux à 75c.

AVOINE ₩ mts de 32 lbs.—Nominale de 40 à 42c.

ORGE ₩ 48 lbs.—Nominale.

SEIGLE ₩ 56 lbs.—Nominale.

BEURRE ₩ lb — Marché lourd et nominal ; une vente de bon à choisi de l'Ouest de 14 à 15c.

FROMAGE ₩ lb. — Très tranquille. Peut être coté de 11c à 12c.

SAINDOUX ₩ lb.—Nominal ; peut être coté de 15 à 16c.

LARD ₩ quart de 200 lbs. — Marché ferme ; Mess de $27.50 à $27.75 ; mess mince $25.75 à $26.00 ; Prime Mess, $21.00 à $21.50 ; Prime, $19.50 à $20.00.

ALCALIS ₩ 100 lbs.—Premières, de $5.42½ à $5.50 ; secondes, de $4.75 à $4.85 et troisièmes, à $4.40. Ventes de Perlasse, premières, $0.00 à $5.65, secondes, de $0.00 à $0.00.

MARCHÉ DE NEW-YORK—12 Juillet.

Coton—Ferme à 31½ pour middling uplands.

Farine—En faveur des acheteurs, reçu 17,932 qrts; ventes 10,400 qrts, 5.20 à 5.60 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.50 à 6.95 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.20 à 6.90 pour commune à choisie extra de l'Ouest, 6.50 à 7.20 pour R H O.

Farine de seigle—Ferme, ventes 300 quarts, de 4.10 à 6.40.

Blé—En baisse 2 à 3c, reçu 320,398 minots, ventes 66,000 minots, de 1.50 à 1.53½ pour No. 2 du printemps.

Seigle—Tranquille, reçu 944 minots.

Blé-d'Inde — En baisse de 1 à 2c ; reçu 16,557 minots, ventes 49,000 minots, de 73 à 95c pour nouveau mêlé de l'Ouest via Canal, 92 à 97c pour do via Chemin de Fer.

Orge—Lourde.

Avoine — Sans changement, reçu 41,000 minots, ventes 38,000 minots de 82 à 83c pour de l'Ouest sous voile.

Lard—Le marché est ferme, ventes de 479 qrts, de $32.12 à $32.37 pour nouveau mess, $ 0.00 à $31.50 pour vieux do.

Saindoux—Tranquille et ferme, de 16½ à 19½c pour fondu à la vapeur ; 00 à 19½c pour fondu au chaudron.

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est—E Mercer & cie 1 cq 2 qrts verreries, W L Kinmon & cie 7 qrts, J Robertson 1 qrt de fonte, J Taylor 1 cs m'dise, Ls Rowden 1 bte do.

Par le Champlain—McIntyre D & F 2 btes m'dise, F & Workman 5 btes, R Wein & cie 5 sacs m'dise, R Eaton 1 cs.

EXPORTATIONS.

Goëlette Three Sisters, pour Hâvre de Grâce—J Lord & cie 1000 qrts farine d'avoine 15 do pois 5s do lard 70 tins beurre.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

Barque Abbey Craig, Walter Shank, Cardiff—Ordre, 432 tnx.

Navire Drumnedary, H McCauley, Québec—Capitaine, 174 tnx.

Goëlette Lusteria, P Bergeron, Antigonish—Lyman, Clare & cie, agent, 104 tnx.

Goëlette Marie Lucia, T Simard, Cow Bay—Watson & cie, agent, 77 tnx.

Goëlette Marie Olivine, F Cloutier, Antigonish—P G Charlebois, agent, 104 tnx.

Goëlette Sophia, P Morison, Pictou—H McKay & cie, agent, 57 tnx.

SS Peruvian, W Ballantine, Liverpool—H & A Allan, agent, 1432 tnx.

Barque Cathinca, H Nernnestad, Leith—Jos Compey, agent, 365 tnx.

DÉPARTS.

Barque Helvetia, R Larsen, Londres—H Routh & cie, agent, 411 tnx.

Brigantin Three Sisters, M Talbot, Hâvre de Grâce—J Lord & cie, agent, 119 tnx.

LES ODORANTES ESSENCES de Burnett pour citron, vanilla, etc., ont reçu la remarquable approbation du Professeur Blot, le lecteur populaire de New-York sur la cuisine dont le certificat en garantie la valeur et qui dit que les *Burnett's* sont très-supérieur en force et pureté à aucune autre espèce faite en ce pays. Nos premiers épiciers et droguistes les ont en ventes et toutes les bonnes femmes de maison devraient les demander.

Alex. McGibbon et Dufresne & McGarity annoncent qu'elle donnent la meilleure satisfaction. N'en prenez pas d'autres.

MM. MOUSSEAU & DAVID, ont transporté leurs bureaux au No. 16, PETITE RUE ST. JACQUES, au second, dans les bâtisses de l'Institut Canadien-Français.
Montréal, 29 Avril 1869. 195—dmk

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE*.

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Toronto, 12.—Trois vapeurs chargés d'Orangistes sont partis ce matin pour Ste. Catherine pour y célébrer leur fête annuelle.

La cour de Police a condamné à $30 un Echevin pour infraction à la Loi des Liqueurs sur la déposition de Whisky Mason. On parle de forcer le condamné à résigner son siège au Conseil de Ville.

Les photographes ont commencé samedi à fermer à 1 hre. p.m.

Un orage violent a éclaté hier après-midi sur la ville, accompagné de vent et de tonnerre. Heureusement qu'on n'eut à regretter aucun accident, si ce n'est la chute de quelques arbres renversés par le vent.

Le marché aux farines est décidément inactif, aucune vente.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 12.—Le Gouverneur-Général a tenu un lever cet après-midi, à l'Hôtel du Gouvernement. La Corporation, la Chambre du commerce et plusieurs sociétés lui présentèrent des adresses. Il y avait foule. Nous avons eu samedi un orage violent accompgné de vent, de grêle et de tonnerre, qui a causé beaucoup de dommage.

Le vapeur *Clyde* pour Tadousac était tellement chargé qu'il dut relâcher à l'Isle d'Orléans pour envoyer chercher le « St. George » qui a pris une partie de ses passagers.

La liste de souscription pour le bal du Gouverneur se remplit rapidement.

Le dîner a lieu jeudi à la Salle de l'assemblée Législative.

Pointe-aux-Pères, 12, 7 p.m.—Le steamer *Damascus* est passé à 5:40 hs. p.m., avec 4 passagers de cabine et 121 d'entrepont.

Vent léger du sud-ouest. Temps clair.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean, 12.—Il est arrivé samedi soir, d'Halifax une compagnie du 78e des Montagnards Ecossais. Le *Telegraph* de ce matin dit qu'il sait de source certaine que les Cubains ont l'intention de faire de St. Jean, le point de départ de leurs expéditions révolutionnaires, et attire l'attention sur le fait que le port est aucun moyen de défense, n'ayant ni artillerie ni vaisseau de guerre. Cette nouvelle cause beaucoup d'excitation dans la ville.

Le marché aux farines est irrégulier.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

New-York, 11—Une dépêche de Londres au *Herald* mande que l'agitation relative au bill de l'Eglise d'Irlande menace de devenir sérieuse. De grands préparatifs sont fait pour une imposante démonstration contre M. Gladstone lui-même qui s'est presque déclaré officiellement disposé à admettre les amendements de la chambre des Lords. Quoiqu'il en soit, il est certain que jamais les Communes n'accepteront ces amendements, excepté ceux qui n'affectent pas le principe du bill. L'on parle d'une assemblée immense comme il ne s'en est jamais vu.

Washington, 11—Des lettres reçues de Cuba disent que la nouvelle de l'arrestation de la Junte mexicaine à New-York a créé une sensation douloureuse parmi les Cubains. Ils disent cependant qu'ils sont de plus en plus décidés de vaincre ou mourir pour la cause de la liberté, n'ayant aucune merci à attendre des Espagnols.

L'assistant trésorier est parti pour New-York pour y acheter 3 millions de bons des Etats-Unis.

New-York, 11—Le SS. *City of Boston* de Liverpool est arrivé.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique.)

Paris, 11—Plusieurs réunions du Conseil Privé ont eu lieu relativement aux interpellations du corps législatif encore sans réponse. Le programme suivant aurait été adopté de l'avis de l'Empereur : le corps législatif sera de nouveau convoqué aussitôt que l'on aura élaboré les nouvelles réformes demandées. Le projet ministériel assurerait au Parlement le droit illimité d'interpellation et la création d'un ministère responsable, l'Empereur choisissant ses ministres parmi les membres du Corps Législatif.

Vienne, 11—Le prince Auersperg a été nommé président de la Chambre Haute du Reichsrath.

Madrid, 11—Une grande agitation politique règne à Lisbonne et le gouvernement prend des précautions extraordinaires pour empêcher toute émeute.

Southampton, 11—Le SS. *Union* de N.-York est arrivé.

Queenstown, 11—Le SS. *Nevada* de N.-York est arrivé.

Brest, 11—On télégraphie du bord du *Great Eastern* que samedi midi l'on avait posé 2287 nœuds de câble, et l'ouvrage se continuait toujours sans interruption.

Queenstown 11—Le yacht *Dauntess*, Capt. James Bennet, jr., est arrivé ici aujourd'hui. Il a fait la traversée en 12 jours 17 heures et 6 minutes, malgré qu'il ait eu mauvais temps.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M.

AMERIQUE.

New-York, 11—Les nouvelles de Cuba sont des plus déplorables. La misère et le malaise règnent partout. Les planteurs chassés de leurs plantations n'en ont aucune nouvelle ou apprennent qu'elles sont brûlées ou saccagées.

San Francisco, 12.—On a été obligé de fermer les mines de Yellow Jacket à Gold Hill à cause de la fumée et du gaz. On croit que le feu brûle encore dans les mines de Crown point.

Chicago, 12—Farine lourde, ventes de 5.12 à 6 25 pour extra du printemps.

Blé—Actif, ventes de No 1 de 1.29 à 1.31, No 2 de 1.27 à 1.28½.

Blé d'inde—Tranquille, ventes de No 2 à 65½ et 16, no. 1 à 61.

Seigle—Lourd, inactif et en baisse, No 1 nominal à 1.05.

Orge—Petites ventes de No 2 à 1.55.

Esprit de vin—Ferme, actif et en hausse, ventes de 97 à 98c.

Lard mess—Ferme à 33.00.

Saindoux—De 18¼ à 18½c.

Betail—Plus en baisse, ventes de 4.85 à 5.65 pour vaches, et 7.85 pour bonnes à l'exportation.

Porcs vivants—Actifs et plus fermes, ventes de 8.35 à 8.65 pour moyen à bon, 8.75 à 9.00 pour bon à choisie.

Reçu :—3,500 quarts farine, 81,000 minots blé, 40,000 minots blé-d'inde, 18,000 minots avoine, 1100 minots seigle, 1,400 porcs.

Expédié :—1,000 quarts farine, 39,000 minots blé, 43,000 minots blé-d'inde, 3,700 minots avoine, 4,000 porcs vivants.

Fret—Lourd.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Londres, 11—A une assemblée du Cabinet tenue hier, le gouvernement a décidé de rejeter tout amendement attaquant le principe du bill de l'Eglise d'Irlande.

Brest, 11—Ce matin le *Great Eastern* annonçait qu'il avait dépassé Terreneuve, et n'avait plus que 30 milles pour toucher au point désiré.

Cork, 11—Une émeute considérable a eu lieu à propos d'un orangiste et d'un catholique.

Paris, 11—Le Conseil Privé a décidé que lorsque les résolutions du Centre Gauche seront présentées au Corps Législatif, M. Rouher lira le message de l'Empereur accordant l'autonomie de la chambre. Néanmoins il n'a encore été fait aucun changement au ministère.

Belgrade,—Le Gouvernement a sanctionné la loi établissant l'égalité de tous les citoyens.

Vienne, 12.—Le Livre Rouge dit que les relations entre la Prusse et l'Autriche sont on ne peut plus pacifique.

Paris, 12.—Corps Législatif M. Rouher a présenté et lu un message de l'Empereur. Il est dit dans ce message que l'Empereur va convoquer le sénat au plustôt pour présenter à son examen les questions suivantes :

Le droit pour le Corps Législatif d'élire ses propres officiers présenter, discuter et amender les bills qui lui sont présentés, le contrôle du Budget, l'abolition de la règle qui ne permettait pas qu'un ministre fût membre du corps Législatif, et l'extension du droit d'interpellation. L'Empereur dit qu'il espère que ces concessions satisferont la Chambre qui après cela devra en retour respecter les privilèges que la nation lui a accordés à lui-même en le mettant sur le trône impérial.

Ces réformes sont généralement reçues avec faveur et considérées comme la concession *bona fide* du Gouvernement responsable.

Dublin, 12.—Les sociétés orangistes ont fait force démonstrations publiques à Belfast et à plusieurs autres endroits.

Londres, 12.—Consolidés 93¼. A-compte 93¼ à ⅜. Bons 81¼. Erié 18¼. Illinois Central 95¼.

Francfort, 12.—Bons 66¼ à 87.

Liverpool, 12.—Coton actif. Uplands 12¼. Orleans 12¼. Ventes 12,000 balles, Blé d'inde 28s 1d. Vieux 26s 9d. Provisions tranquilles et fermes.

Londres, 12.—Huile de Lin 5s. Résine raffinée 15s 6d. Sucre 18s 6d.

Anvers, 12.—Petrole tranquille 49¼.

Hâvre, 12.—Coton, acheteurs sur place et sous voile.

Londonderry, 12.—Le steamer *Austrian* est arrivé.

DECES.

—Le 11 du courant, à l'âge de 10 mois et 11 jours, Joseph-Jean-Baptiste-Albert, enfant de Albert Vidricaire, Ecr., marchand-épicier.

—En cette ville, le 12 courant, Marie-Marguerite-Eugénie, enfant de Adolphe C. Larivière, âgée de 11 mois et 6 jours.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père No. 76, rue St. Antoine, demain matin, à 8½ hs. précises.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

THEATRE ROYAL.

IMMENSE SUCCÈS
DE LA
COMPAGNIE FRANÇAISE !
COMPOSÉE DE PLUS DE
VINGT ARTISTES,

Y compris les premiers talents des Théâtres de New-York et de la Nouvelle-Orléans, ainsi que la célèbre actrice de la Porte St. Martin, Paris,

Mme MOREAU,

SALLE COMBLE TOUS LES SOIRS !

AVANT-DERNIÈRE SOIRÉE DE LA
COMPAGNIE FRANÇAISE
Laquelle sera sous le patronage du
LIEUT.-COLONEL AUDET,
ET DES OFFICIERS DES
Chasseurs Canadiens.

Le Corps de Musique du Régiment assistera.

MARDI SOIR, 12 JUILLET,
(SUR DEMANDE)
LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE !

Loges privées $4.00. Galeries : Premières 50c ; deuxièmes 37½c. Parterre 25c.

Les portes seront ouvertes à 7½ ; l'exécution commencera à 8½ heures précises.

On pourra s'assurer des sièges sans aucune charge extra, au Magasin de Musique de Prince.

13 Juillet. 256

THEATRE ROYAL.

SEANCE D'ADIEU
DE
SIGNOR P. BRIGNOLI,
LE
PLUS GRAND DES TENORS LYRIQUES.
LA DIRECTION A L'HONNEUR D'ANNONCER
L'OPERA ITALIEN
EN
Deux Grands Concerts Opératiques
Exécuté par les Artistes de Sig. BRIGNOLI.
JEUDI & VENDREDI,
15 et 16 JUILLET.

Mlle. MARIE-LOUISE DURAND,
La jeune et distinguée Prima Dona Soprona.
Sig. P. BRIGNOLI,
Tenor à la voix douce et argentine.
Sig. PETRELLI,
Le renommé Baryton.
Sig. SARTI,
Le Fameux Bouffon.
Sig. LOCATELLI,
Basso Contente.
Sig. P. GIORZA,
L'Eminent Maestro et Compositeur et accompagnateur Musical.

JEUDI SOIR, LE 15 JUILLET,
Sera exécuté avec costumes complets, le premier acte de LUCIA DE LAMERMOOR,
GRAND TERZETTO
COMICO DE CRISPINO.
Scène de la Grande Tour de l'Il Trovatore,
TERMINANT AVEC
La Scène du Jardin Romantique
DE FAUST.

VENDREDI SOIR, LE 16 JUILLET,
On jouera le chef-d'œuvre de ROSSINI,
LE BARBIER DE SÉVILLE.

PRIX D'ADMISSION :

Loges Privées	$5.00
Première Galerie	75c
Deuxième Galerie	37½
Parterre	25

On pourra s'assurer des sièges sans aucune charge extra au Magasin de Musique de PRINCE, commençant Jeudi, le 15 Juillet.

15 Juillet. 256—1

GRAND BAZAR

EN AIDE A LA
CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ASILE
DE LA RUE FULLUM,
Depuis Lundi, le 19 jusqu'à Samedi, le 25 du courant, à la Rue Fullum, 85.

13 Juillet. 256—g

BAZAR

AU PROFIT DE LA
Société St. Vincent-de-Paul
CONFÉRENCE STE. BRIGITTE
QUI AURA LIEU
Lundi Soir, le 12 courant, et les Soirs suivants
AU
COLLÉGE DES FRÈRES.

6 Juillet. 250—g

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY & CIE

Aujourd'hui.

Vente Finale des Meubles de Jacques & Hay, Pianos, Tapis, Courte-Pointes, et un assortiment général de Fournitures de Maison.

Nous tiendrons la vente finale des articles ci-haut mentionnés à nos Salles d'Encan, 139, Grande Rue St. Jacques, MARDI APRÈS-MIDI et le SOIR, 13 courant.

Vente à DEUX P.M., et SEPT hs. P.M.

DEVANY & CIE,
Encanteurs.
254

MERCREDI SOIR.

Vente à l'Encan de Lacets, Mousselines, et Courte-Pointes de goût, en rep, Couvre-Pieds Moselle et Alhambra, Tapis, Tapestry, et autres, Toiles, &c., &c.

MERCREDI SOIR, 14 courant, nous vendrons un assortiment très considérable des Marchandises ci-dessus, à nos Salles, 139 Grande Rue St. Jacques.

Vente à SEPT heures et DEMIE P.M.

DEVANY & CIE,
Encanteurs.
256

Séminaire de Nicolet.

La DISTRIBUTION SOLENNELLE des PRIX aura lieu MERCREDI, le 14 Juillet à 8 hs. A. M.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement priés d'y assister.

J. S. GÉLINAS, Ptre.
2 Juillet—247 D

POUR KAMOURASKA.

VOAGE SPECIAL.

LE VAPEUR
"CLYDE,"
CAPT. M. LECOURS,
PARTIRA DU QUAI ST. ANDRE
QUÉBEC,
MERCREDI, LE 14 JUILLET.

En remontant, arrêtera à Kamouraska.

DANIEL RYAN,
Agent, Cie. R. St. L.
2 Juillet—247 1

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Rôle de Cotisation de la Cité de Montréal, pour les Quartiers Est, Centre, Ouest, Ste. Anne et St. Antoine, de la dite Cité sont terminés et sont maintenant déposés dans le bureau du soussigné, à l'Hotel-de-Ville.

Toutes personnes dont les noms y apparaissent comme tenues responsables pour le paiement de tous tels Cotisation, Taxe ou Impôt, sont par la présente requise d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS qui suivront la dernière insertion du présent avis, et sans autre avis.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 Juillet, 1869. 256

(Cet avis sera inséré dans la *Minerve* et le *Pays* les 13, 14, 15 et 16 Juillet courant.)

Réparations considérables à l'Eglise, Presbytère et Cimetière de Varennes.

Des soumissions pour ces réparations seront reçues jusqu'au VINGT-SEPT JUILLET courant, d'accord avec le devis actuellement déposé en la maison presbytériale.

S'adresser à

FÉLIX LUSSIER,
Prés. des Syndics.

Varennes, 12 juillet 1869—256 t B

A NE PAS OUBLIER.

Adjudication définitive de la magnifique TERRE d'HYPOLITHE LAPORTE, sur les lieux, à la Pointe-aux-Trembles, MERCREDI, le 21 Juillet courant, à ONZE heures.

13 juillet. 256—J.

Ecole Normale Jacques-Cartier

LUNDI prochain, le 19 du courant, à DEUX heures précises, aura lieu, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, la Distribution des Prix et des Diplômes des Elèves-Maîtres et celle des Prix des enfants de l'Ecole Modèle.

Les parents des élèves et les amis de l'Education sont respectueusement priés d'y assister.

13 juillet. 256—1

Cuisinière Demandée.

UNE CUISINIÈRE DE PREMIÈRE CLASSE, munie de bons certificats trouvera une place permanente, dans une famille résidant à la ville, en s'adressant à C. O. P., boîte 344, Bureau de Poste, ou au Bureau No. 134, Grande Rue St. Jacques, (second étage).

Montréal, 13 Juillet. 256—j

VIOLONS ! VIOLONS ! !

8 DOUZAINES DE VIOLONS bien assortis nouvellement arrivés à vendre à TRÈS BAS PRIX chez

E. S. MARTINEAU,
296, Rue St. Joseph.

Les Messieurs des Collèges et autres qui auraient l'intention d'en acheter ne pourraient faire mieux que de profiter de cette occasion.

15 Juillet. 256—k m E

Avis aux Navigateurs.

Deux BOUÉES nouvelles ont été placées du Côté Nord du Chenal actuel, à la Pointe-aux-Trembles, pour le temps de la mise en opération du Cure-Môle en cet endroit.

Ces Bouées peuvent facilement être distinguées de celles placées pour indiquer la route du Chenal en ce qu'elles ne sont pas peintes.

E. D. DAVID,
Régistraire.

Maison de la Trinité,
Montréal, 10 Juillet 1869. 255 s

L'ÆTNA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HARTFORD, CONN.

Le total des affaires de l'Ætna, Compagnie d'Assurance sur la Vie aux Etats-Unis et en Canada, pendant l'année 1868, se développe ainsi :—Revenu : $6,000,327 ; Polices émises, 12,337 ; Montant assuré, $38,891,486 ; Actif actuel, plus de $12,000,000.

La position supérieure de cette Compagnie en Canada s'affirme par l'exposé suivant des Rapports Officiels du gouvernement du Canada, qui indique les affaires des diverses Compagnies en Canada pendant l'année 1868 :

COMPAGNIES.	Primes de cette année en Canada.	No. de Polices émises dur't l'année	Montant des Polices émises durant l'année.	Montant des Polices en force, Déc. 31	No. de Polices récl. en 1868	Montant des Polices réclamés en 1868.	Réclamations payées en 1868	Réclam. en suspens, déc. 1, 1868.
	$	$	$	$	$	$	$	$
L'Ætna, Cie. Ass...	165,030.00	1.008	2,684,230.00	4.066.990.00	8	29.600.00	29.006.00	......
Atlantic Mutual...	4,619.64	140	2[illegible]	4 [illegible]				
Commercial Union...	21,610.51	147	82[illegible],470.00	740,210.77	2	1,400.00	1,[illegible]00.00	500.00
Conn. Mutual...	51,155 27	441	1,211,650.00	1,75[illegible],000.00	1	3,000.00	3,000.00	......
Equitable...	1,269.98	22	98,200.00	141,500.00				
Life Association...	116,795.59	231	443,450.13	3,606,563 75	18	34,300.35	22,649.53	1168.02
London et Lancashire	13,[illegible]26.64	159	242,450.00	50[illegible],360.00	4	6,500.00	6,000.00	500.00
New-York Life...	9,914.17	102	301,600.00	502,600.00				
N'th British et Mer...	35,866.87	37	81,223.31	1,280,000.00	5	14,920.51	14,92[illegible].51	
Phœnix Mutual...	2[illegible],[illegible]99.69	246	560,925.00	780 600.00	1	4,000.00	......	
Royale...	34,462.96	27	58,217.42	1,166,837.51	3	7,300.00	7,300.00	
Scottish Provincial...	72,000.0[illegible]	217	870,000.00	1,703,000.00	1	28 810.00	26,861.0[illegible]	1,946.66
Standard...	112,542.8[illegible]	292	887,562.00	4,236,[illegible]15.19	8	15,921.52	6,450.16	9,471.56
Traveller's Life...	2,523.60	81	130,700.00	130,700.00				
Totaux...	6[illegible]6,247.90	3,115	7,251,667.86	20,776,282.21	6	145,882.34	117,823.90	24 128.44

BUREAU SUCCURSAL EN CANADA :—29, Rue St. Jacques, deux portes du Bureau de Poste, MONTRÉAL, avec Agences dans toutes les Cités et Villes du Canada.

☞ Plusieurs agents demandés. S'adresser à

S. PEDLAR & Cie.,
DIRECTEUR.

TOUSSAINT THOMPSON,
Gérant du Département Français.
Montréal, 8 Juillet 1869—st k 252

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR

MARCHANDISES SÈCHES,
&c., &c., &c.

JEUDI, le 15 courant, seront vendues aux Magasins du soussigné, No. 90, Rue St. François-Xavier, les marchandises suivantes :

4 CAISSES D'ÉPINGLES,
2 " JUPONS,
1 " FIL DE COTON,
25 " COLLETS DE PAPIER,

Avec une variété d'autres Marchandises Sèches.

— AUSSI —

Une vente en détail d'un Fonds de Banqueroute de Marchandises Sèches en détail.

Vente à DEUX heures.

G. McGREGOR,
Encanteur.
256

LIVRES NOUVEAUX.

L'Enfant, par Mgr. d'Orléans, 1 volume in 12 de 520 pages	$1.20
La Femme studieuse, par le même, 1 volume in-12 de 3.0 pages	1.20
Berryer au Barreau et à la Tribune, (1790-1868), par Alfred Nettement, 1 volume in-12 de 130 pages avec le portrait de Berryer	0.30
Anne Séverin, par Mme Augustus Craven, 8e édition, 1 volume in-12 de 510 pages	1.00
Récit d'une sœur, souvenirs de famille, par le même. Ouvrage couronné par l'Académie française, 20e édition, 2 volumes in-12 de 452-483 pages	2.25
Pie IX, modèle de la dévotion à Marie, par le R. P. Huguet, 1 volume in-12 de 75 pages	2.25
Célèbres conversions contemporaines, par le même, 1 volume in-12 de 588 pages	0.80
Terribles châtiments des révolutionnaires ennemis de l'Eglise, depuis 1789 jusqu'en 1867, par le même, 1 volume in-12 de 400 pages	0.75
Faits surnaturels de la vie de Pie IX, par le même, 1 volume in-18 de 150 pages	0.15
Les grandes questions du siècle. Institutes du droit naturel privé et public et du droit des gens, par M*** B***, licencié en droit, 2 volumes in-12 de 161-640 pages	2.75
Réponses populaires aux objections les plus répandues contre la religion, par le R P Franco, de la Compagnie de Jésus, 2 volumes in-12 de 416-440 pages	1.00
Le Magasin pittoresque, 1868	1.75
Dictionnaire des noms de baptême, par G. Belèze, 1 volume in-8 de 490 pages	0.75
Nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie anciennes et modernes, comprenant, pour la partie historique et biographique, l'histoire religieuse, politique et littéraire des peuples anciens et modernes, avec la chronologie de tous les souverains des divers états et de tous les événements importants ; la biographie des principaux personnages historiques de tous les pays et de tous les temps, avec l'étymologie et la signification des noms propres dans les diverses langues de l'Orient et de l'Occident, l'indication des meilleures éditions et traductions de ces mêmes ouvrages, la mythologie des divers peuples et l'explication des fausses religions. Dans la partie géographique, la géographie ancienne, moderne et comparée, avec les étymologies les plus importantes des noms géographiques des diverses langues. Par MM. Ed. d'Ault, Dumesnil, Louis Dubeux et l'Abbé A. Crampon. 2e. édition augmentée d'un nouveau supplément, 1 volume grand in-8o de 1808 pages, demi-reliure chagrin et dos	5.50
Le Nouveau Dictionnaire, est, je n'hésite pas à le dire, le meilleur recueil de ce genre qui existe. Il était nécessaire avec les tendances et les besoins du temps, il laisse infiniment en arrière les livres analogues dont la vogue est considérable ; il vient avec un évident à-propos et il rendra au bon sens, à l'esprit patriotique, à l'amour des lettres et de l'histoire, d'incomparables services. Son principal titre, on l'a deviné avant que je le dise, est le souffle chrétien et catholique qui y circule, le pénètre et l'anime. H. de Riancey	
Etudes agronomiques sur les géorgiques de Virgile, par A. Rambosson, 1 volume in-12, de 462 pages	0.75
Les Abeilles et l'apiculture, par A. de Frarière, 1 volume in-12 de 350 pages, illustré de 32 vignettes	0.80
La culture des Abeilles mise, avec ses principes et tous ses perfectionnements, à la portée des habitants des campagnes, par le moyen d'une nouvelle ruche en paille à divisions perpendiculaires. Ce te ruche, la plus économique et la plus parfaite, réunissant toutes les qualités voulues par les meilleurs maîtres en agriculture pour faire prospérer les abeilles, pour fortifier leur population, condition essentielle d'un bon produit ; pour rendre leur miel sans les faire périr, et obtenir le plus beau miel possible pour chaque localité ; pour renouveler facilement les rayons de ses ruches ; pour faire, avec la plus grande facilité, des essaims artificiels quand cela est nécessaire ; pour réunir les ruches faibles, afin d'en composer de fortes, et préserver ses abeilles de la mortalité, etc. Par l'Abbé Bouquet, 1 volume in-12 de 224 pages	0.75
La Santé des Enfants, par Mme la Comtesse de Ségur, 1 volume in-12 de 60 pages	0.15
Le Livre des Ménages, nouveau manuel d'économie domestique, contenant les notions et les renseignements les plus utiles aux ménagères pour l'achat et l'entretien du mobilier, le chauffage, l'entretien et la conservation du linge et des vêtements, le blanchissage et le dégraissage, l'achat et la conservation des denrées alimentaires, la préparation des confitures, des liqueurs, des sirops, les bois, le service des domestiques, les soins hygiéniques, les cosmétiques, la pharmacie et la médecine domestique, etc., avec un choix des meilleures recettes et des procédés les plus simples, par G. Belèze, 1 volume in-12 de 412 pages	0.80

En vente à la Librairie de
C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
29 mai—219 Rue St. Paul, 237 et 239.

SACS! SACS!!

DE
TOUTE GRANDEUR
POUR
Magasins d'Epiceries
de Marchandises Sèches
de Modistes &c, &c, &c,
FAITS A ORDRE
IMPRIMES OU NON IMPRIMÉS
A PRIX RÉDUITS.

☞ S'adresser aux Bureau de *La Minerve*. ☜
26 avril. 192

GUSTAVE A. DROLET,
AVOCAT,
NO. 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—j

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,
POELES DE CUISINE

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c.

POELES DOUBLES, &c, &c.

COUCHETTES EN FER, avec un Assortiment Général de Ferronnerie.

BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

☞ VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.
17 avril—185 sm

A. LEVÈQUE,
ARCHITECTE,
ET
Agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.
Bureaux : 38, Petite Rue St. Jacques.
aout— 3

AUX CAPITALISTES.

LE Soussigné désirant se retirer des affaires, offre en vente tout son Etablissement connu sous le nom de

JARDIN ZOOLOGIQUE GUILBAULT,

Comprenant toute l'étendue de terrain situé entre la rue St. Laurent et la rue St. Urbain, au-dessus de six arpents, avec toutes les bâtisses, maison, ménagerie, museum, statues, fontaines, &c., &c., à des conditions faciles. La plus grande partie de l'argent pourra rester entre les mains de l'acquéreur pour nombre d'années. Titre incontestable.

Si l'Etablissement n'est pas vendu en bloc au premier mai prochain, le terrain sera vendu par lots, livrables le premier novembre et tout le fonds tant en animaux féroces et domestiques, museum curiosités, statues, &c., sera vendu par encan, le PREMIER NOVEMBRE, SANS RÉSERVE.

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. E. GUILBAULT.
Montréal, 13 mars—156

Avis aux créanciers de Archibald McNaughton.

Le soussigné donne par les présentes avis qu'il sera prêt à payer un dividende sur toutes réclamations qui pourront être présentés dûment attestées le et après le DIXIÈME jour de JUILLET prochain.

MAURICE CUVILLIER.
Montréal, 7 Juin 1869. 227—c

Situation Demandée.

Un JEUNE HOMME désirerait trouver une situation comme copiste, traducteur ou assistant teneur de livres.

Une pratique presque continuelle de ces trois occupations, lui permet de s'offrir à tout hommes d'affaires, qui aurait besoin d'un assistant.

Pour informations, s'adresser à *La Minerve*.

21 mai 214

PRESSE BERRY A VENDRE.

On offre en vente une PRESSE BERRY pour les impressions ; elle ferait très bien pour un atelier à la campagne.

S'adresser au Bureau de *La Minerve* immédiatement.

13 avril. 118

PERDUE

Depuis la Montagne de Rougemont, jusqu'à Chambly, UNE SOMME DE $52 en argent dur. Celui qui en aurait eu connaissance serait généreusement récompensé en informant le propriétaire

TREFFLÉ CHABOT.
St. Césaire, 10 Juillet. 251—s p

Pensionnaires Demandés.

On demande dans une famille privée un ou deux pensionnaires.

S'adresser à ce Bureau.
25 mars.

PARTI D'EXPLORATION.

On demande pour compléter le parti un Assistant et un Cuisinier. On préférait pour la première position un jeune homme qui pourrait se rendre utile généralement. Pour la seconde, on demande qu'il sache surtout bien faire le pain. Tous deux devront être actifs et robustes. Emploi pour quatre mois. Déterminer le prix et l'occupation actuelle.

S'adresser à M. Q. STAYNER,
Norther Railway,
Province Ontario,
Canada.
1er juillet—248 p

Vache Trouvée.

Une VACHE a été trouvée dans les environs du village St. Jean-Baptiste de Montréal. Le propriétaire de cette vache pourra la réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais d'annonce.

JEAN VERDON, FILS,
No. 8 Rue St. Jean-Baptiste,
Village St. Jean-Baptiste de Montréal.
7 juillet. 251—ds p

GLACE ! GLACE ! GLACE !

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé.

Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN,
149 Rue Sanguinet.
1er mai—197

Province de Québec, } DANS LA COUR DE CIRCUIT pour le District
District de Montréal. } de Montréal.
No. 3610.

CHARLES P. BAIRD, et al. Demandeurs vs. ALFRED DE BEAUMONT, Défendeur et C. P. DAVIDSON, Ecr., Avocat, *Distrayant*.

Sera vendu par encan public, par le soussigné ou quelqu'autre huissier de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, nommé et agissant dans et pour le district de Montréal, les biens et effets du défendeur saisis en vertu d'un bref d'exécution, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, 1869, à DIX heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur (No. 96) Rue Cadieux, en la cité de Montréal, comprenant : Sofa, Tapis, Chaises, Tables, avec plusieurs autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Conditions de vente : argent comptant et banquable.

JOHN BATES, H. C. S.,
No. 30, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 12 juillet 1869. 256—p

Apprentis Demandés.

PLUSIEURS BONS PETITS GARÇONS pour porter les journaux trouveraient de l'emploi permanent en s'adressant à ce bureau.

13 Juillet 1869. 256—j

VENTE PAR ENCAN.

PAR GAUTHIER, DUSSAULT et CIE.

Aujourd'hui.

Acte concernant la Faillite 1864

VENTE PAR ENCAN
D'UN
FONDS DE BANQUEROUTE
Dans l'affaire de
GIRARD & NANTAIS, Faillis.

AUX FAMILLES ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL

Les soussignés ont reçu instruction du Syndic de vendre sans réserve par encan, en leur salle, No. 280, rue Notre-Dame, Nouvelle Bâtisse Joseph Beaudry, MARDI, le 13 JUILLET, et les jours suivants, en lots pour convenir aux acheteurs, tout le Fonds de Commerce appartenant aux susdits faillis, comprenant :

Cotons Jaunes et Blancs
Indiennes de couleur
Draps, Tweeds,
Toile à Draps,
Toile à Nappes,
Etoffes à Robes
Châles, Frappés,
Soie Noire,
Bas pour Dames et Enfants,
&c., &c., &c.

Vente tous les jours à DIX heures A. M., et à DEUX heures P. M.

Par ordre du Syndic,
GAUTHIER, DUSSAULT & CIE.,
Encanteurs.
244

GAUTHIER, DUSSAULT & Cie

ENCANTEURS
ET
MARCHANDS A COMMISSION
No. 280, Rue Notre-Dame
NOUVELLE BATISSE JOSEPH BEAUDRY
8 juin. 227

On a Besoin de Professeurs.

ECOLE D'ART ET DE DESSIN.—L'instruction sera donnée dans les langues Française et Anglaise.

La Chambre des Arts et Manufactures de la Province de Québec a l'intention d'ouvrir une ECOLE D'ART et de DESSIN pour l'instruction des Artisans Mécaniciens et autres de cette ville [Montréal] le ou vers le PREMIER OCTOBRE prochain.

Elle requiert en conséquence les services de Professeurs compétents dans les branches suivantes, savoir : [1] Dessin d'Ornement et de Modelage applicable aux manufactures ; [2] Dessin Architectural, Dessin et Construction ; [3] Géométrie pratique ; [4] Dessin de Mécanique.

Les aspirants à ce professorat devront spécifier quelle branche et combien des susdites branches ils peuvent enseigner, et s'ils sont capables de donner les instructions dans les langues anglaise ou française, ou laquelle de ces langues.

L'enseignement se donnera seulement dans la soirée.

On devra s'adresser par lettre au soussigné jusqu'au 1er Août prochain, et pour plus amples détails les demander aussi à

F. E. GILMAN,
Sec. C. des A. & M., Montréal.
25 juin—221

DISTRIBUTION DE PRIX.

CHOIX SPLENDIDE DE LIVRES !

La LIBRAIRIE NOUVELLE vient de recevoir de France, de la Maison MAME & FILS, plusieurs caisses de LIVRES DE PRIX, pour les Maisons d'Education.

Une remise libérale sera accordée pour tout achat en gros.

Messieurs du Clergé et MM. les Commissaires d'Ecole sont priés de visiter la Librairie, afin de se convaincre que ce choix ne laisse rien à désirer sous tous les rapports.

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,
Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel
17 juin—vtu 235

COMPAGNIE A VIS DU CANADA,

DUNDAS, ONT.

La Compagnie manufacture et peut fournir toutes les VIS d'un ¼ pouce à 2½ inclusivement, requises pour le commerce en Canada.

La QUALITÉ égale celle d'aucune vis fabriquée en Angleterre ou aux Etats-Unis et le prix est aussi PEU ÉLEVÉ que les VIS IMPORTÉES vendues le plus à bon marché en Canada.

On peut se procurer sur demande la liste des prix et les conditions.

GEO. F. BURROWS,
Gérant.

S'adresser à
A. McGIBBON,
Grande Rue St. Jacques.
8 Juillet. 252—m c

NITRO-KALI DE GOULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme faisant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS :

Kerry Frère & Crathern,	Evans, Mercer & Cie.,
Lymans, Clare & Cie.,	E. D'Avignon,
Picault & Fils,	Tate & Coverntion,
H. R. Gray,	R. Spencer,
Sutherland,	McCrory,
J. Coyle,	P. McCrory,
Devins & Bolton,	W. McGibbon,
Dufresne & McGarity,	W. McLaren,
C. Reay,	J. Hutchison,
A. Shannon,	H. Foster,
R. Edson,	R. McIntosh,
J. Laverty,	W. McGowan,
	&c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.

J. GOULDEN,
117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.
10 Juillet. 251

ROBERT KANE,

COURTIER DE STOCK ET ACTIONS,
No. 53, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,
(*EN HAUT.*)

Stocks, Actions, Bons, Débentures, Change Sterling, Traites sur New-York et l'Angleterre, Stocks des Etats-Unis à New-York vendu et acheté strictement sur Commission.

RÉFÉRENCES :

L. TROTTIER, Ecr., Caissier de la Banque du Peuple.

Hon. HENRY STARNES, M. C. L., Directeur de la Banque Ontario.

WILLIAM SACHE, Ecr., Caissier de la Banque Molson.

H. COTTÉ, Ecr., Caissier de la Banque Jacques-Cartier.

ALEX. MOLSON, Ecr., Caissier de la Banque des des Marchands.

3 juillet. 248—m

TERRAPIN.

AUJOURD'HUI,

On peut se faire servir au TERRAPIN de la SOUPE A LA TORTUE VERTE et des *STEAKS*.

On peut en vendre à la PINTE ou au GALLON aux Clubs et aux Familles Privées.

JOSEPH CARLISLE.
Montréal, 9 Juillet. 252—q p

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF....................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES EN CANADA.... $21,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MacDOUGALL, Ecuyer,
THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

Hon. JOHN ROSE, Ministre des Finances ;
GIL. SCOTT, Ecuyer, de MM. W. Dow, & Cie. ;
Hon. THOS. RYAN, Senateur ;
LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té.

C. J. BRYDGES, Ecuyer,
Directeur Gérant de la Compagnie du Grand Tronc du Canada,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON.
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.
Montréal, 8 Mai 1869—202 a

A. MATHIEU,

AVOCAT. L. L. B.
88, Rue St. Vincent
MONTRÉAL.
26 mai 217

GUSTAVE A. DROLET,

AVOCAT,
NO. 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—j

DUHAMEL & RAINVILLE,

AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL. | HENRI F. RAINVILLE.
Montréal, 11 Mai 1869. 204

BEAUDRY & PARENT

NOTAIRES PUBLICS
No. 119, Rue St. François-Xavier,
Vis-à-vis le Bureau de Poste
ET
No. 376, RUE St. JOSEPH
MONTRÉAL.
E. A. BEAUDRY. | C. A. PARENT
12 mai.—206 tmk

A. D. JOBIN, NOTAIRE,

A
TRANSPORTÉ SON ETUDE
DANS LE
Bureau de la Commission Seigneuriale
"INDIA CHAMBERS,"
2d étage, chambre No. 4,
No. 13—RUE DE L'HOPITAL—No. 13.
23 février. 110—a

J. A. & J. E. O. LABADIE,

NOTAIRES PUBLICS,
BUREAU :—No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,
Au second étage, 2ème porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.
2 juillet 1 28

J. W. MOUNT, M. D.,

22, RUE STE. MARIE,
Près de la Traverse de Longueuil, Montréal
4 juin. 224

C. BEAU & J. HUPÉ,

RESTAURANT,
DINERS à 25 Cents—LUNCHS à 15 Cents.
NO. 575—RUE CRAIG—NO. 575.
28 Mai 1869. 218—tm

DOCTEUR H. A. LABADIE

No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,
Au second étage, 2e porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.
[illegible]

FOWLER & ROY,

ARCHITECTES,
Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

DÉMENAGEMENT

Les soussignés ont transporté leurs MAGASINS de CUIR et de CHAUSSURES aux Nos.

286 & 288, RUE SAINT-PAUL,
Coin de la Rue St. Gabriel.
A. LAPIERRE & FILS.
8 février. 127

DR. L. O. THAYER, le célèbre OCULISTE et AURISTE, déménagera au premier de Mai prochain, du No. 153, Grande Rue St. Jacques, au **No. 223, Rue Notre-Dame,** au-dessus de MM. Dufresne & McGarity, où il pourra être consulté sur toutes les maladies et inflammations des Yeux et des Oreilles.

La cataracte guérie, les yeux louches dressés et les yeux artificiels posés.

Madame Mongeau, de Verchères, aveugle par l'inflammation, guérie dans peu de temps, et beaucoup d'autres.

15 avril. 183—r

DEMENAGEMENT.

Le soussigné invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter son nouvel établissement situé au No. 71 Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Dubord connue sous le nom de "Hôtel Montréal" où ils trouveront une table des mieux servis, une cour spacieuse et une écurie de première classe, le tout à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné donnera sa cour gratis à toutes personnes qui voudront y mettre leurs voitures.

Montréal, 11 Mai 1869. N. ROBERT. 204

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 6 Juillet 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières	......	7.00
11.00	......	St. Remi et Hemmingford.	......	3.30
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke..	6.00	1.15 à 7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	......	7.00
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur..	......	6.15
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	......	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt.	......	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	......	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	......	Beauharnois	7.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	....	2.30
11.00	......	Contrecoeur, Varennes et Verchères	......	2.30
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert..	......	1.15
11.00	......	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne....	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
......	......	Halifax, N.-E.	......	7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)	......	
		ETATS-UNIS.		
8 à 10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	......	8.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland	......	1 & 7
8.00	12.30	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance via New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles : Pour Havane et Indes Occidentales, via Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	....	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		la Ligne Canadienne.. Vendredi	.....	7.00
		do Cunard, via N.-Y... Lundi......	.....	3.30
		Brême (si l'adresse le comporte) via N.-Y...... Mardi	.....	3.30

a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 8.30 A. M., 1.15, 55.4 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 9.00 P. M.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada

1869—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1869

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires .... 5.10 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires .... 7.15 A M
Trains pour Lachine à 5.30 A. M., 7.00 A. M., 9.00 A. M., midi, 1.30 P. M., 3.00 P. M., 4.40 P. M., 5.00 P. M., et 6.30 P. M.
Le train de 1.30 P. M., va à la frontière.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 7.00 A M
Express pour Boston .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central .... 5.00 A M
Do do. .... 4.30 P M
Express pour Québec, Gorham et Portland .... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à .... 6.30 A M
Do do do do do .... 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à .... 10.10 P M

☞ Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser aux guichets, Station Bonaventure et 39 Grande Rue St. Jacques.

Montréal, 7 juin.—225 **C. J. BRYDGES,** Directeur-Gérant.

LA SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE DE STEAMERS DE LA MALLE ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE, ARRETANT A BREST.

Les splendides vaisseaux sur cette route favorite pour le continent feront voile du Pier No. 50, North River, comme suit :

St. Laurent,	Capitaine	Lemaire........	29 Mai
Ville de Paris,	"	Rousseau........	12 Juin
Pereire,	"	Jourmount........	26 Juin
Lafayette,	"	Duchesne........	10 Juillet

Prix du Passage, (comprenant Vin) :
A BREST ou au HAVRE : Première Cabine, $140; Seconde Cabine, $85.
A PARIS, (billets pour chemin de fer compris) : $145 et $88.

☞ Il n'y a pas de passagers d'entrepont pour ces steamers. ☜

Les voyageurs américains, allant ou revenant du continent Européen, en prenant les steamers de cette ligne, éviteront le transit par les chemins de fer anglais et les inconvénients de traverser le canal, à part l'épargne de temps, du trouble et de dépenses.

GEORGE MACKENZIE, Agent, No. 58, Broadway, New-York.
Ou à T. W. GRIFFITH & CIE, Coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement.
6 avril—175 a k

COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS—Arrangements d'été, 1869.

Les passagers ont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian......	3000	tons...	[En construction]
Prussian........	3000	"	...Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian........	2700	"	...Capt. J. Wylie.
Nestorian........	2700	"	...Capt. A. D. Aird.
Moravian........	2650	"	...Capt. Brown.
Peruvian........	2600	"	...Capt. Ballantine.
Germany........	3250	"	...Capt. J. Graham
European........	2616	"	...Capt. Bouchette
Hibernian........	2434	"	...Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian........	2300	"	...Capt R. S. Watts.
North-American..	1784	"	...Capt. Richardson.
Damascus........	1600	"	...Capt. Trocas.
Ottawa........	1831	"	...Capt. Archer.
St. David........	1650	"	...Capt. Scott.
St. Andrew........	1432	"	...Capt. Ritchie.
St. Patrick........	1207	"	...Capt. H. Wylie.
Norway........		"	...Capt. C.N. Mylins
Sweden........		"	...Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) laisseront Québec comme suit :

NESTORIAN........	19 Juin
PRUSSIAN........	26 Juin
AUSTRIAN........	3 Juillet
MORAVIAN........	10 Juillet
HIBERNIAN........	17 Juillet
PERUVIAN........	24 Juillet

Prix du Passage de Québec :—
Cabine........ $70 à $80
Entrepont........ $25

Les Steamers de la Ligne Glasgow (faisant voile de Glasgow chaque MARDI, et de Québec pour Glasgow chaque JEUDI) partiront de Québec comme suit :

OTTAWA........	19 Juin
ST. DAVID........	1 Juillet
ST. ANDREW........	8 "
ST. PATRICK........	15 "
DAMASCUS........	22 "

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & Co., ou à

H. & ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune
Montréal, 31 Mai 1869 1869—226.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 3 Mai prochain les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamachiche, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur MOUCHE-A-FEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivé du *Trois-Rivières* à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.

Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 12 mai 1869. 206

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE
MONTRÉAL et QUÉBEC.

A partir de LUNDI, le 3 Mai courant, les vapeurs QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :
Première Classe, Souper et Chambre inclus, $3
Seconde Classe........ $1

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapeur.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent Général
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1er mai 1869

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

A partir de LUNDI, le 7 Juin, et jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capt. Hébert, fera ses voyages comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,
De Laprairie—à 6.00 a. m., 9.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal—à 7.30 a. m., 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

LES MERCREDIS ET SAMEDIS,
De Laprairie—à 6.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal—à 11.00 a. m. et 4.30 p. m.

Excursions à Laprairie tous les Samedis et Dimanches, si le temps le permet.

Les Samedis { De Montréal à 4.30 p. m. / De Laprairie à 6.30 p. m.
Les Dimanches { De Montréal à 1.30 p. m. / De Laprairie à 5.00 p. m.

J. BROSSEAU, Secrétaire.
5 juin—225 x k

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE

SAISON
1869. 1869.
GRANDES EXCURSIONS.

A la célèbre Rivière Saguenay et Bains de Mer, à la Baie Murray, Cacouna et Tadousac.

Les magnifiques vapeurs "UNION," Capt. FAIRGRIEVE, et "MAGNET," Capt. SIMPSON, laisseront le Quai Napoléon, Québec, durant cette saison, à SEPT heures A. M., pour la RIVIÈRE SAGUENAY à la BAIE HA ! HA ! arrêtant à la BAIE MURRAY, RIVIÈRE DU LOUP et TADOUSAC comme ci-dessous :

L'"UNION," les Mardis et Vendredis commençant vers le 17 juillet. Le "MAGNET" laissera subséquemment les Mercredis et Samedis à la même heure.

En prenant ces steamers à Québec, le Touriste et le malade jouiront de la brise rafraîchissante et vigoureuse et de la scène pittoresque du Bas du St. Laurent et éviteront le trouble du transbordement, attendu que les steamers se rendent directement à la Baie Murray, Rivière du Loup, Tadousac et la Baie Ha ! Ha !

Les passagers laissant Montréal par les steamers de la Compagnie du Richelieu les soirs de Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi connexeront avec l'"UNION" et le "MAGNET" à Québec

Il n'y a pas de dépense ou d'inconvénient à changer de bateau à Québec vû que dans tous les cas les steamers sont placés l'un à côté de l'autre.

Ces magnifiques steamers sont d'une grande force et équipés de toute chose possible de sûreté ; il sont meublés d'une manière confortable et qui ne saurait être surpassée.

Les billets, avec n'importe quelle information, peuvent être obtenus de W. PALMER, aux Hôtels, et au Bureau de la Compagnie, 73, Grande rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.
CIE. DE NAVIGATION CANADIENNE, Bureau, 73, Grande rue St. Jacques. Montréal, 12 Juin 1869. 232 x k

---

COMPAGNIE des REMORQUEURS du St LAURENT

1869—LIGNE DE PASSAGERS—1869

Rimouski, Tadousac, Rivière-du-Loup et Baie Murray.

Des Billets de retour pour Rivière-du-Loup, Baie Murray et Tadousac bons pour aucun des vapeurs, à prix réduits.

Le vapeur de première classe à plein pouvoir, "ADVANCE," G. V. STORY, R. N., Capt., et le nouveau vapeur "CLYDE," M. LECOURS, Capt., laisseront le Quai St. André comme suit :

L'"Advance," pour RIMOUSKI, arrêtant à la Rivière Ouelle et la Rivière du Loup, tous les MARDIS matins à 7 heures, et les VENDREDIS après-midi à 4 heures.

Le "Clyde," pour TADOUSAC, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulements, Baie Murray et Rivière-du-Loup, tous les MERCREDIS et SAMEDIS matins à 7 heures.

En revenant l'"Advance" partira de Rimouski tous les Mercredis et Dimanches après-midi ; laissant la Rivière-du-Loup tous les Mercredis et Dimanches soirs à 9 heures, arrivant à Québec le matin suivant de bonne heure.

Le "Clyde" partira de Tadousac, tous les Jeudis matins à 6 heures, et tous les Dimanches après-midi à 5 heures ; laissant la Rivière-du-Loup tous Jeudis et Lundis matins à 7 heures, arrivant à Québec le même soir.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

DANIEL RYAN, Agent,
2 juillet—247 r

Compagnie de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le superbe vapeur en fer SECRET, Capt. Wm. Davison, laissera le Quai des Indes Occidentales, Québec, MARDI, 13 Juillet, à 4 hs. P. M., pour PICTOU, N.-E., arrêtant à la Pointe aux Pères, Métis, Gaspé, Percé, Chatham, New Castle, Miramichi et Shédiac, de manière à permettre aux steamers d'arrêter vis-à-vis Métis, afin de débarquer et recevoir les passagers à chaque voyage depuis cette date jusqu'au 14 septembre.

Les steamers arrêtent en connexion à Pictou avec le chemin de fer d'Halifax, N.-E., à Shédiac avec le steamer de l'Ile du Prince Edouard, et le chemin de fer de St. Jean, N.-B., de là par steamer à Eastport, Portland, Boston, et Frédericton.

Les steamers *Secret* et *City of Quebec* ont été appareillés durant l'hiver et munis de nouveaux et élégants salons supérieurs, salles de goût et ponts de promenade, et ont chacun des accommodements de première classe pour au delà de 100 passagers de cabine et autant d'entrepont.

Billets de première classe directe de Montréal à Halifax, N.-E., sans repas ni cabine. $13.50
Avec cabine et repas $20.00
Billets de première classe de Montréal à St. Jean, sans repas ni cabine........ $12.50
Avec cabine et repas........ $18.50
Billets de Montréal à Eastport, sans repas ni cabines........ $14.00
Billets de Montréal à Portland, sans repas ni cabine........ $16.00
Billets de Montréal à Boston, sans repas ni cabine........ $17.00

Pour fret et passage, s'adresser à
W. MOORE, Gérant, Québec.
G. HEUBACH, Agent, 31, rue St. François-Xavier, Montréal.
1er juin—221 x k

EXCURSIONS à LONGUEUIL

A BORD DU
VAPEUR "LONGUEUIL,"
TOUS LES
Mercredis, Samedis et Dimanches
Jusqu'à nouvel ordre.

Les Mercredis et Samedis { du Pied du Courant à 7.30 P. M. / de Longueuil à 9.00 P. M.
Les Dimanches { du Pied du Courant à 1.30 P. M. / de Longueuil à 2.00 P. M.

Et alternativement toutes les demi heures jusqu'à 7½ heures du Pied du Courant.

26 juin—cj 243

Compagnie de Navigation Canadienne.

MALLE ROYALE, ligne directe pour Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.—Directe sans transbordement.

Cette magnifique ligne comprend les VAPEURS EN FER DE PREMIÈRE CLASSE suivants, l'un desquels laisse le Bassin du Canal, à Montréal, chaque matin (les dimanches exceptés) à NEUF heures, et Lachine à l'arrivée du convoi qui laisse la gare Bonaventure à MIDI, pour les Ports ci-dessus, savoir :

SPARTAN........	Capitaine	Fairgrieve,
PASSPORT........	"	Sinclair,
KINGSTON........	"	Farrell,
MAGNET........	"	Simpson,
CORINTHIAN........	"	Dunlop,
CHAMPION........	"	Carmichael,

En communication à Prescott et Brockville avec les chemins de fer de la Cité d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton avec les chemins de fer pour Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie Galena, Green Bay, St. Paul, etc. ; et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chûtes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

Les vapeurs de cette ligne sont sans RIVAUX et présentent aux voyageurs par la perfection de leurs arrangements des avantages que nulle autre ligne puisse offrir. Ils passent par tous les rapides sur le St. Laurent et au milieu du beau paysage du Lac des milles Ile pendant le jour.

La plus active expédition est donnée au fret pendant que les prix en sont aussi bas que sur les vaisseaux ordinaires.

On donne des billets de passage pour se rendre directement par le chemin de fer du Great Western.

On peut se procurer des billets ainsi que toute information de WM. PALMER, aux Hôtels, ROBERT McEWEN, au bureau du fret, au Bassin du Canal ; et au Bureau 73 rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent
Malle Royale ligne directe, Bureau, 73 rue St. Jacques, Montréal, 21 mai 1869.—200

COMPAGNIE de NAVIGATION de L'OUTAOUAIS.

Steamers de la Malle 1869.

De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham. Les superbes et rapides steamers neufs, *Prince of Wales,* Capt. H. W. Shepherd, *Queen Victoria,* Capt. A. Bowie.

Un train laisse chaque matin à SEPT heures, (les Dimanches exceptés) le Dépôt de la Rue Bonaventure, en connection, à Lachine, avec le steamer *Prince of Wales* (Déjeuner) pour Carillon, en traversant le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes, de Carillon par chemin de fer à Grenville, relie le steamer *Queen Victoria* (Diner) pour Ottawa.

EN DESCENDANT—Le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M. ; les passagers arrivant à Montréal à 4.45 P. M.

Le comfort et la bonne administration cette ligne sont sans égal, et le voyageur jouit le long de la route des scènes les plus pittoresques et les plus séduisantes.

Les touristes désirant faire un voyage d'agrément peuvent se procurer des Billets de Retour de Montréal à Carillon, bons pour un seul jour au prix d'un seul billet.

Les passagers pour les célèbres Sources Caledonia seront débarqués à L'Orignal.

Les *Paquets par Express* seront transportés tous les jours à toutes les stations de la route.

On pourra se procurer des billets de passage d'aller, retour ou d'excursion à Ottawa et les points intermédiaires au bureau, bâtisses de la Librairie Mercantile, Rue Bonaventure, ou à bord du steamer.

On peut aussi se procurer des billets d'aller et retour pour Ottawa au Dépôt Bonaventure.

Steamer de marche DAGMAR,
Capitaine McGOWAN.

EN MONTANT.—Laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et Samedis à 6 A.M.

EN DESCENDANT.—Laisse Carillon, les Lundis et Jeudis à 6 A.M.

Mai 17 1869. R. W. SHEPHERD. 200

L'HOMME QUI RIT,

PAR ORDRE DU ROI,
PAR
VICTOR HUGO.
EN VENTE A LA LIBRAIRIE NOUVELL
ALPHONSE DOUTRE & CIE,
Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.
28 Mai 1869. 219

LE MOISSONNEUR

DE LA
PUISSANCE

SANS égal pour la durée, la facilité de fonctionnement et toutes les qualités qui peuvent faire un bon Faucheur, Moissonneur et Rateau, combinant les meilleures qualités du Buck-Eye et des machines de l'Ohio, avec l'addition d'un râteau ; confectionné avec des défenses plaquées en acier et garanties—est la meilleure machine dont chaque cultivateur a besoin pour moissonner son foin et son grain.

Machine combinée d'un Faucheur et d'un Moissonneur $85.00
Petits Faucheurs........ 60.00

On a actuellement en main beaucoup de ces instruments que l'on manufacture tous les jours, et comme nous les vendons nous-mêmes, nous sauvons la commission d'un agent voyageur, que nous donnons à l'acheteur en la déduisant du prix ; il verra qu'il est dans son intérêt d'envoyer ou venir à notre fabrique et de voir ces machines qui toutes sont vendues à des conditions libérales.

—AUSSI :—

Des MACHINES DE BATTAGE d'un pouvoir de un à huit chevaux, comprenant la nouvelle machine "Double Pinion Railway."

E. & B. P. PAGE, Rues Wellington et Duke, Montréal.
11 juin—ss k

PREMIER PRIX.

FAUCHEUSE & MOISSONNEUSE

"EAGLE"
COMBINÉES.

Qualités distinctives, Légèreté du Tir ; Flexibilité des Mouvements et simplicité du Mécanisme.

Le soussigné offre en vente "La Faucheuse Moissonneuse "Eagle" combinées. Cette machine a obtenu le premier prix à l'Exposition provinciale tenue à Montréal, en 1868, a aussi reçu de hautes recommandations dans plusieurs concours privés avec plusieurs des machines les plus estimées. Tous ceux qui ont eu l'occasion de s'en servir l'été dernier, s'en sont déclarés hautement satisfaits, tant pour l'excellence de la main-d'œuvre que pour sa coupe supérieure.

Pour de plus amples détails, s'adresser au soussigné ou à ses agents.

PRIX :
Faucheuse........ $100
Faucheuse & Moissonneuse combinées.. $130

MATTHEW MOODY,
Manufacturier d'Instruments Agricoles de toutes sortes.
Terrebonne, P. Q
AGENT : WILLIAM EWING, Marchand de Graines, 100, Rue McGill.
Terrebonne, Mai 1869—217 k dm

MOISSONNEUSE

La Faucheuse & Moissonneuse la "BUCKEYE,"

LA PLUS PARFAITE ET LA PLUS CÉLÈBRE DU MONDE.

Dans onze ans la vente des Machines Buckey a augmenté de 25 au chiffre de 20,000 par chaque saison, et notre 100,000, est employée dans tous les Etats-Unis. Elle a reçu les premiums les plus élevés à tous les grands concours de tous les pays. Tout le monde connait sa solidité et sa durée, et partout elle a été reconnue comme étant ce qu'il y avait de meilleur et de plus parfait comme œuvre d'art et comme utilité et durée.

D'importantes améliorations ont été faites pour 1869.

Manufacturée par
A. P. RICHARDSON & Cie.,
9 et 11, Rue Centrale, Worcester Mass.
WM. EVANS, Agent pour le Canada, Salle du Marché St. Anne, Montréal.
20 Mai 1869. 212 dxs

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Soussigné seront reçues jusqu'à

Samedi, le 17 Juillet prochain,

pour la CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE ET D'UN HANGARD A BOIS, à chacun des lieux suivants, savoir :

Prison de Ste. Scholastique, District de Terrebonne ;

Prison de Beauharnois, District de Beauharnois ;

Prison de Sweetsburg, District de Bedford.

Les Soumissions devront être faites séparément pour chaque endroit et endossées : *Soumission pour l'érection d'un mur à....*

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans et devis pourront être vus le et après le 1er Juillet prochain, à ce Bureau et aux bureaux des Shérifs de chacun des endroits susdits.

J. D. ED. LIONAIS, Secrétaire.
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 26 juin 1869. 244 szi

---

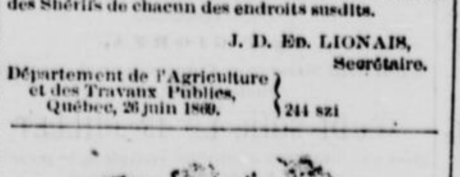

Chemins de Colonisation

DE
2DE ET 3ME CLASSES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'une somme de $45,000 est actuellement disponible pour les chemins de 2de classe, et une somme de $30,000 pour les chemins de 3me classe.

Les municipalités qui désirent participer à ces octrois doivent s'empresser d'en faire la demande au Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, en ayant soin d'accompagner cette demande des documents suivants :

1o. Copie du procès-verbal établissant le chemin pour lequel on demande l'aide du gouvernement, et pourvoyant à son entretien futur.

2o. Rapport assermenté d'un surintendant spécial constatant qu'il a visité tel chemin, énumérant les travaux à faire et fixant le coût d'iceux aussi exactement que possible.

3o. Un règlement du conseil de la municipalité intéressée s'obligeant de contribuer aux travaux du chemin pour une somme déterminée, payable au conducteur de travaux nommé par le département.

N. B.—Pour les chemins de 2de classe, le gouvernement paie moitié du coût ou plus, et pour les chemins de 3me classe il contribue pour moitié ou plus—le tout suivant les exigences de chaque cas particulier.

Les demandes et les documents ci-dessus doivent être adressés affranchis au soussigné.

Par ordre,
J. D. ED. LIONAIS, Secrétaire et Comptable.
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 17 Juin 1869.

CARRATRACA ! CARRATRACA !

EAU MINERALE
DES
SOURCES MINÉRALES DE CARRATRACA
PLANTAGENET, ONT.

L'usage continu de ces eaux aussi rafraichissantes que délicieuses à boire, apportera dans tous les cas de

CONSTIPATION,
HEMORROIDES,
PILES,
ASCENSION DU SANG A LA TETE,
AFFECTIONS HÉPATIQUES,
MALADIE DE LA PEAU,
JAUNISSE, &c.
LEPRE,
CHLOROSE,
DISPEPSIE,
DELABREMENT DES ORGANES DIGESTIFS par suite d'inconduite et d'intempérance, Goutte et Rhumatisme Chronique, Scrofule et maladies scrofuleuses, congestion des Glandes, &c,

UN SOULAGEMENT IMMEDIAT
SINON
UNE CURE CERTAINE.

Leur combinaison étant parfaite et leurs qualités incomparables, elles tiennent le premier rang parmi toutes les Eaux Minérales et ne peuvent être surpassées par aucune d'elles.

DIRECTIONS POUR LEUR USAGE.

Premièrement.—Comme l'eaxatif et diurétique, le cas le plus obstiné de constipation cédera à deux ou trois pleins verres pris avant le déjeuner, un verre devant généralement suffir.

Secondement.—Comme Tonique Altératif, un plein verre trois à six fois par jour.

Troisièmement.—Comme boisson raffraichissante, elle peut être prise en toute quantité et quand on veut.

A vendre par tous les Pharmaciens et Droguistes respectables du Canada et des Etats-Unis.

CURRAN, PRESCOTT CIE, ONT., Février 15, 1869.
MESSRS. WINNING, HILL & WARE Montréal :

Messieurs,—La présente est pour certifier que je me suis servi des eaux Caratraca avec bon effet dans les maladies suivantes, savoir : Dans toutes les affections Rhumatismales, maladies de la peau de tout genre ; et je puis les recommander comme un *s ne qua non* dans tous les cas d'impureté dans le sang.

J'ai exercé la médecine dans le voisinage des sources pendant ces dernières années passées, et, en conséquence, j'ai eu nombre d'occasions de remaquer les effets des Eaux dans leur pureté, et par expérience puis les recommander hautement dans les maladies susdites.

Les Eaux Carratraca sont dans mon opinion, très supérieures sous tout rapport à celles de toutes les autres sources de Plantagenet.

Je demeure votre tout dévoué,
(Signé,) A. McLAREN, M. D.

MONTREAL, 28 MAI, 1869.
MESSRS. WINNING, HILL & WARE.

Messieurs,—M'étant servi dans ma pratique de l'eau Carratraca des sources de North Plantagenet, je puis en parler favorablement. Dans les cas de dyspepsie, accompagnés de constipation dans les boyaux, j'ai vu produire un excellent effet par un plein verre pris chaque matin à jeûn. A en juger, d'ailleurs par l'analyse chimique du Dr. Girdwood, cette Eau peut être employée avec plus d'efficacité encore, et par la présence du Fer et de l'yodine, serait très propre au traitement des maladies scrofuleuses. Pour donner à l'eau toute sa puissance, il faudrait la prendre régulièrement pendant quelque temps.

(Signé,) FRANCIS W. CAMPBELL, M. D., L. R. C. P., Londres, Angleterre.

Je, soussigné, Médecin, certifie avoir recommandé à plusieurs personnes, entre autres à plusieurs membres du clergé, les Eaux Minérales connues sous le nom de "l'Eau Minérale Carratraca," de Nord Plantagenet, Ontario. Je suis heureux de pouvoir dire qu'elles agissent très-bien, surtout chez les personnes dyspeptiques, provenant du manque d'exercice, ou par une vie sédentaire. Elles agissent très-bien comme un léger laxatif.

P. C. DUFRESNE, M. D.
Evéché de Montréal, 29 Mars 1869.

Les Eaux Minérales de Carratraca, toujours fraîches puisées des sources, à Plantagenet, Ontario, sont à vendre en gros et en détail, ainsi qu'au verre, aux places suivantes, dans Montréal :

JOHN RODGERS & CIE., Pharmacien, 133, rue St. Jacques.
J. B. BUSS, Marchand de Fruits, &c., Place d'Armes.
J. D. L. AMBROSSE, Pharmacien, coin des Rues St. Laurent et Ste. Catherine.
E. MUIR, Pharmacien, coin des rues Notre-Dame et Place d'Armes.

Aussi en quantité par les Pharmaciens en gros suivants :

PERRY, BROS. & CRATHERN, 351 rue St. Paul, Montréal.
LYMANS, CLARKE & CIE., 381 et 386 rue St Paul Montréal.
HENRY SIMPSON & CIE., 513 et 515 rue St. Paul, Montréal.
EVANS, MERCER & CIE., 23 rue St. Jean-Baptiste, Montréal.
DEVINS & BOLTON, rue Notre-Dame, Montréal

WINNING, HILL & WARE,
PROPRIÉTAIRES,
389 & 391 RUE ST. PAUL,
MONTRÉAL.
Montréal, 9 Juin 1869. 225 m k E.

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX

DU DR. AYER

Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

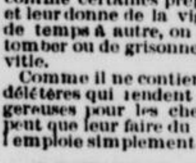

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraicheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on l'emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par
Dr. J. C. AYER & Cie.,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
PRIX........ $1.00
HENRY SIMPSON & CIE., Montréal, Agents-Généraux.
22 Juin 1869. 239—a c E

L'ANTIDOTE DE LA CONSOMPTION.

Le soussigné certifie que d'après le rapport de plusieurs médecins tous ont désespéré de ma vie disant que j'étais en consomption. Je me trouve aujourd'hui, grâce aux racines de M. Dépatie, parfaitement guéri. Je ne pouvais dormir, la fièvre me consumait ; je ne cessais de tousser et cracher la matière à pleine bouche ; enfin après quatre mois de cette maladie, je ne pouvais par la faiblesse me lever de mon lit ; je suis heureux de dire qu'après avoir pris quatre bouteilles de racines amères mon appétit est revenu, la toux a disparu ; j'ai repris beaucoup d'embonpoint et je puis travailler comme par le passé. Je ne puis trop recommander ces remèdes qui donneront infailliblement guérison à ceux atteints de la même maladie.

MICHEL OUIMET,
Rue St. Dominique, No. 565.
Montréal, 10 Juin 1869.

Depuis vingt-cinq mois, que je suis malade, ayant forte toux, crachant tout le temps ; je me suis servie de plusieurs médecins qui tour à tour m'ont abandonnée, en disant, que cette maladie était la consomption et qu'elle était mortelle, je ne dormais presque pas, la fièvre me consumait, je suis devenue aussi maigre qu'il soit possible ; depuis à peu près un mois j'ai commencé à prendre des amers de M. Dépatie et je me sens en pleine convalescence, je ne tousse presque plus et de si faible que j'étais je puis sortir et faire moi-même quelqu'un de mes ouvrages.

DAME LOUIS TRUDEAU.

Ces Amers guéri sent non seulement la Consomption, mais aussi les Rhumatismes, Rétention d'Urine, Hémorroides, maladies des femmes, etc.

A vendre par
PIERRE FORGET DIT DÉPATIE,
No. 19, Rue St. Laurent, Village St. Jean-Baptiste.
10 Juillet 1869. 251

Aux Chefs de Maison et autres Consommateurs de Charbon.

Afin de liquider promptement les affaires de feu .O. MILLER, le soussigné est autorisé à offrir le fonds considérable de CHARBON, (de toute espèce de toute dimension) COKE, BRIQUE REFRACTAIRE, ARGILE REFRACTAIRE, &c. à des PRIX RÉDUITS. La qualité est la meilleure. Les prix élevés, la livraison prompte et une bonne mesure est toujours donnée.

On sollicite des ordres.

N. R. MUDGE, Pour la succession

L'HOTEL DU CANADA

Rue St. Gabriel, Montreal

Les soussignés ayant loué cette maison, depuis si longtemps établie et si bien connue (laquelle n'est secondaire à aucune de la Province pour le comfort comme pour le nombre de ses pratiques, étant située au centre de la ville) sont prêts à recevoir des pensionnaires permanents ou voyageurs

Des omnibus bien conduits seront toujours à l'embarcadère des chars et des vapeurs.

G. GAREAU, Gérant. WATERS & CIE, Propriétaires.

Le soussigné (ci-devant propriétaire de l'Hotel du Canada) recommande fortement Messieurs Waters & Cie à ses anciennes pratiques.

SERAFINO GIRALDI.
Montréal, 10 mai 1869—67 tm k

LA SALLE DELMONICO

POUR LUNCH,
79, Rue St. François-Xavier

Est ouverte depuis un an et a été patronisée par l'élite de la ville, ce qui a permis au propriétaire d'avoir constamment en mains les mets les plus exquis de la saison.

Il est hors de doute que cet établissement est la seule place dans Montréal où les hommes d'affaires puissent s'épargner du temps comme de l'argent en prenant leur *lunch* au DELMONICO.

On reçoit à toutes les deux heures le cotes d'or et de valeurs de New-York. Voir le bulletin.

13 mai,—206 tmk

MOUNTAIN HILL HOUSE.

Le soussigné présente ses remerciements aux patrons de cet Etablissement pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux ; il profite de cette occasion pour annoncer au public qu'une somme de plus de $6,000 a été consacrée à la construction de deux nouveaux étages et à l'ameublement de cette maison, de manière à en faire un établissement de première classe où les gens d'affaires et les voyageurs trouveront tout le comfort désirable.

La position du MOUNTAIN HILL HOUSE au centre de la partie commerciale de la ville, le rend particulièrement recommandable aux Marchands de la campagne et à tous les gens d'affaires.

La buvette ayant été transférée dans une autre partie de la maison, se trouve complètement séparée et donne à cet établissement tout le caractère et la tranquillité d'une pension privée.

On trouvera sans sortir de la maison, un Coiffeur et un Barbier, ainsi que Chambre de Bains. Le propriétaire veillera particulièrement à ce que tous les employés se montrent d'une politesse et d'une attention parfaites.

Nul changement n'a été fait dans les prix.

E. C. FRÉCHET, Propriétaire.
Québec, 17 juin 1819—m k 231

HOTEL ST. LOUIS.

Les MM. RUSSELL ont ouvert ce splendide Hôtel de première classe, JEUDI, le 10 courant

HOTEL RUSSELL.

Les MM. RUSSELL tiendront aussi leur Etablissement, rue du Palais, durant la saison, d'après le système européen, où tous les appartements désirables seront fournis pour l'accommodement des Messieurs appartenant aux Clubs, *Mess* Militaires, &c., &c., &c.

A L'HOTEL RUSSELL,

Les Touristes et les hommes d'affaires seront servis au prix réduit de $1.50 par jour, avec les repas fournis à l'Hôtel St. Louis.

Québec, 19 juin—m 237

BAINS DE MER !
BAINS DE MER

ST. LAWRENCE HALL,

CACOUNA.

CET HOTEL est maintenant ouvert pour la saison. Durant l'hiver dernier les additions suivantes ont été faites : une Grande Salle de Dance ; un Salon pour les Dames ; une Salle de Lecture et des Chambres à Fumer pour les Messieurs ; agrandissement de la Salle à Diner ; et soixante Chambres à Coucher de plus ; avec d'autres améliorations importantes qui rendent cet Hôtel maintenant complet quant au comfort.

Un Hôtel des plus comfortables vient d'être construit pour loger les chevaux des visiteurs.

Le prix de la pension pour les familles privée sera aussi modéré que possible et l'on pourra prendre des arrangements à cette fin avec M. H. HOGAN, Propriétaire du St. Lawrence Hall, Montréal, où à l'Hôtel à Cacouna.

Un Omnibus avec voiture pour le bagage se trouve à l'arrivée des vapeurs et des chars. Il y a un bureau de télégraphe dans l'Hôtel.

21 Juin 1869. 241—dm

HOTEL DE CACOUNA.

MAISON CANADIENNE
ET DE
PENSION PRIVÉE

CET ÉTABLISSEMENT est ouvert de nouveau depuis le 10 Juin et sera tenu sur un pied qui assurera un patronage de plus en plus considérable. Il est le rendez-vous des familles les plus distinguées de cette Province—particulièrement de Montréal—ainsi que de la Province d'Ontario.

L'expérience de son propriétaire lui permet de donner la plus grande satisfaction à sa clientèle qui augmente tous les ans.

Le soussigné remercie donc le public de son encouragement et compte sur les mêmes faveurs pour l'avenir.

F. J. DUVAL, PROPRIÉTAIRE.
Cacouna, 5 Juillet 1869. 250—ds B

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU
De la Cité de Montréal.
DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

R. A. R. HUBERT, ÉCR, | ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR,
A. C. LARIVIERE, ÉCR, | JEAN BTE HOMIER, ÉCR
NARCISSE VALOIS, ÉCR, | NAZ. VILLENEUVE, ÉCR
JAMES E MULLIN, ÉCR, | FERDIND. PERRIN, ÉCR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance mutuelle est certainement le plus économique et plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL, Secrétaire-Trésorier,
Montréal ctobre.—36 c D

LA MINERVE,
JOURN
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIR
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCEN
TROIS ÉDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadai
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
EDITION QUOTIDIENNE........ $6
" SEMI .... $4.
" HEBDOMADAIRE........ $1